

Massif de la Serre : Acey, Chevigny, Menotey, Authume, Offanges, Nenon, Orchamps et Our	2-3
La Jeanne « aux chats ».....	4
Amange, un instituteur en milieu rural.....	5
Amange, un château protégé et protecteur.....	6
Quel est le devenir de nos eaux usées ?.....	7
Energies renouvelables.....	8
Habiter autrement –Le nouveau service civique.....	9
Pauvres abeilles - Vent mauvais ?.....	10
Gendrey, on enterre les éoliennes.....	11
LGV : la branche SUD déraile.....	12
Des refuges pour améliorer la Biodiversité.....	13
A l'écoute des oiseaux à Chevigny.....	14
Pelouse sèche -L'engouement était présent.....	15
Journée patrimoine de pays à Montmirey.....	16
Le Mont Guérin, précieuse richesse à préserver.....	17
Brèves.....	18
Nouvelle carrière à Ougney ?.....	19

Edito Des initiatives sur notre territoire !

Depuis plus de cinq ans Serre Vivante s'investit dans le champ de la prévention des déchets. Il y a deux ans déjà nous évoquions ici la possibilité d'équiper nos bacs gris de puces électroniques associée à une tarification du service qui pourrait se rapprocher de celle pratiquée pour l'eau, l'électricité ou encore le téléphone. Précisément en proportion de l'usage réel du service. Partout où elle a été mise en place, la pesée embarquée a induit des changements de mentalité, bien au-delà des changements de comportement. Des engagements ont été pris en 2008 par le Grand Dole et des études engagées. Nous attendons tous avec impatience le passage à l'acte. Les habitants des communes où la redevance est déjà en place pourraient rapidement bénéficier d'un système incitatif. Pour les habitants de l'agglomération, le retour à la redevance serait un pas dans le bon sens, vers plus d'équité. Cela aurait également le mérite de permettre à la collectivité de préparer l'avenir en constituant le fichier des usagers ...

L'initiative la plus innovante : une plateforme de déballage en sortie de caisse ➔

Mais pour cette nouvelle édition de la semaine de la prévention des déchets, l'initiative la plus innovante, nous la devons au directeur du magasin Cora de Choisey. M. Jean-Christophe Hertzog a fait sienne notre proposition de mettre en place une plateforme de déballage en sortie de

caisse. Il ne s'agit pas d'une opération de communication ponctuelle de quelques jours mais bien de devancer la loi avant qu'elle ne l'impose. C'est une première régionale et cette opération mérite vraiment d'être mise en relief car elle démontre comment la coopération entre collectivités de notre territoire, associations (Serre Vivante-JNE-FNE) et entreprises privées peut être efficace pour faire avancer le développement durable.

Avec l'opération « Passiflore, je réduits mes déchets », Serre Vivante a démontré l'efficacité des actions de prévention sur la réduction de la production des déchets et nous espérons que le déploiement d'un programme local de prévention des déchets sera engagé très prochainement avec le recrutement d'un chargé de mission spécifique sur le territoire du SICTOM de Dole. Les bonnes volontés existent, il faut maintenant les mobiliser.

■ **Pascal Blain,**
président de Serre Vivante



Il s'agit offrir la possibilité au consommateur d'enlever tout emballage superflu sur le lieu même de l'achat et de laisser ce déchet à la charge du supermarché. La mise en place d'une plateforme de déballage induit une diminution du poids et du volume des produits dans les sacs et voitures des consommateurs, et moins de déchets dans les poubelles. Le citoyen pourra sortir moins souvent sa poubelle, ou en utiliser une de plus petite taille. Cette démarche permettra aussi de faire prendre conscience aux citoyens de l'inutilité de certains emballages et de la nécessité de leur réduction. Cela sera un outil très utile au citoyen lorsque sera mise en place la tarification incitative.



Journal d'information
semestriel du Massif de la Serre

SERRE VIVANTE

AUTOMNE 2010
n° 34

**VOS RENDEZ-VOUS
AVEC SERRE VIVANTE**



Prévention des déchets

Pour ce rendez-vous dorénavant incontournable, nous vous proposons de nombreuses animations **du 20 au 28 novembre** : une implication des enseignes locales au travers des recommandations d'achats pour les consommateurs placées dans les rayons de Cora et d'Intermarché, l'installation d'une exposition, ...

**Sictom de Dole à Brevans
Construire un lombricomposteur
Samedi 27 novembre de 9h à 11h**

Prêts à faire du compost dans votre appartement ?

Cet atelier animé par Vincent Dams de la fédération Jura Nature Environnement (JNE) se déroule dans les locaux du Sictom à Brevans. Chaque foyer repartira avec sa réalisation pour expérimenter le compostage des déchets organiques en appartement. Nombre de places limité : merci de vous inscrire au préalable auprès de JNE au 03 84 47 24 11 ou par mail : serre.vivante@wanadoo.fr. Il est aussi possible de venir en simple spectateur !



**Les plantes invasives
jeudi 17 décembre, 20h30
salle des fêtes d'Amange**

Comment une plante peut-elle être nuisible ?

Cette conférence sera animée par Marc VUILLEMENOT, Botaniste-phytosociologue, Coordinateur scientifique et technique pour les plantes invasives au Conservatoire botanique national de Franche-Comté. Il présentera ce que sont les plantes invasives et les enjeux
Gratuit, pour tous



MJC de Dole :
« **Severn, la voix de nos enfants** »
film suivi d'un débat avec Jean Paul Jaud

En partenariat avec la MJC, Serre Vivante vous invite à découvrir le nouveau documentaire de Jean-Paul Jaud

1992 : Sommet de la terre, Rio de Janeiro. Que s'est-il passé en 18 ans ? Au moment de réaliser le second volet de « Nos enfants nous accuseront », Jean-Paul Jaud découvre le discours prononcé par Severn Suzuki, 12 ans, devant l'ONU. Il met en regard ce discours avec la vision qu'elle porte aujourd'hui sur le monde, alors qu'elle s'apprête à donner la vie. Biodiversité, agriculture biologique, pesticides, alimentation, santé sont autant de thèmes abordés. Cette projection sera suivie d'un débat en présence du réalisateur.

La date reste encore à confirmer : surveillez bien la programmation du Studio !

**Jeudi
20
Janvier
à 20h30**

**ASSEMBLEE GENERALE DE SERRE VIVANTE
INVITATION
à la mairie de Menotey**

L'AG, temps fort de la vie de notre association ...

Reflète de l'année écoulée, c'est aussi le rendez-vous de tous pour évoquer l'actualité du massif et bâtir de nouveaux projets. L'AG s'achèvera autour du verre de l'amitié. Venez nombreux !

■ MASSIF DE LA SERRE

■ Electrolyse Abbaye d'Acey: projet rejet zéro pollution



Depuis 2009, les industriels de l'entreprise Electrolyse de l'abbaye d'Acey à Vitreux, dirigée par les moines de l'Abbaye, travaillent avec les chercheurs du laboratoire chrono-environnement de l'université de Franche-Comté, l'Agence de l'eau et la DREAL pour diminuer leur impact environnemental.

Objectif : tendre vers le rejet zéro pollution dans la rivière Ognon. De nombreuses études pour l'amélioration des procédés de dépollution sont menées pour protéger les ressources en eau dans des conditions économiquement réalisables.

En savoir + : Laboratoire Chrono-environnement, Grégorio Crini
Tél. 03 81 66 57 01



■ Le chêne de la forêt de la Manche « labellisé »

A l'initiative de l'association « le chêne et le Réseau », qui lutte contre les nuisances qu'apporterait la réalisation de la branche sud de la LGV Rhin-Rhône, le vieux chêne de la forêt communale de Chevigny, a été labellisé en avril 2010 par l'association nationale A.R.B.R.E.S. (Arbres Remarquables: Bilan, Recherche, Études et Sauvegarde).

D'une hauteur de 38 m, d'une circonférence de 567 cm et d'un diamètre de 180,5 cm, ce chêne sessile âgé de 270 ans est superbe. Or le voici aujourd'hui menacé par le projet de LGV. Aussi, municipalité et population se mobilisent. Frédéric Cousseran, vice-président d'Arbres, accompagné d'Anne Lise Boëda, correspondante régionale, ont remis au maire Alain Mougin le label « arbre remarquable de France ». L'arbre labellisé figurera désormais au niveau national sur le livre des arbres remarquables de France.

■ Noëlle Gauthier

En savoir +> <http://www.arbres.org>

MONTMIREY

deux villages, un canton
autour du Mont Guérin



Ce site WEB, né le 12 février, se voudrait être au fil des jours un lien entre les différents Mireymontois, un lieu d'information et de témoignage de ce qu'est la vie ici mais aussi de ce qu'elle a été. Chacun peut contribuer ! Brigitte Laffage et Pierre Badet en sont les gestionnaires. <http://www.montmirey.fr>

■ Menotey en fête

Le comité des fêtes et des fleurs a remporté un vif succès avec sa troisième fête de la soupe.

Environ 1500 personnes ont profité ce 3 octobre, d'un beau dimanche ensoleillé pour prendre l'air et goûter les diverses soupes (une trentaine !) préparées par les habitants. Certaines étaient très surprenantes, comme la soupe de belteraves rouges ou celle à la semoule et à l'ail... comme bien d'autres mélanges curieux et néanmoins délicieux ! Il suffisait pour goûter à toutes ces soupes d'acheter la « coupelle » fabriquée pour l'occasion par le potier de Dammartin.



■ Authume mise sur sa jeunesse : patrimoine

Réhabilitation des deux lavoirs : Avec l'aide des « Loisirs Populaires », la commune a organisé un chantier international de jeunes financé par le Grand Dole.

« Par cette action, la municipalité a souhaité mettre au grand jour les richesses cachées et fédérer la population autour d'un projet dynamique, porteur d'échanges internationaux. L'objectif est atteint au-delà de nos espérances » précisait le maire, Grégory Soldavini, lors de l'inauguration le 13 août dernier. Cet été, des jeunes d'Authume et de l'agglomération doloise, aidés par une dizaine de jeunes volontaires internationaux, ont construit la charpente et l'ont posée sur le « lavoir aux lions ». La suite est programmée en 2011...



■ Authume mise sur sa jeunesse : permis d'agir

Un coup de pouce financier, tu nous aides, on t'aide...

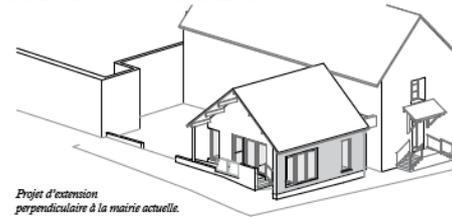
La municipalité propose d'aider un jeune à financer son permis de conduire en contrepartie d'une bonne action au profit de la commune. Celle-ci finance à hauteur de 350 € et le jeune Authumois devra effectuer 35h en faveur de la collectivité. Les projets sont étudiés par une commission municipale spécialement créée à cette fin.



■ Offlanges chauffe au bois

La municipalité réalise une extension à la mairie pour permettre d'aménager l'accès aux personnes à mobilité réduite, et un meilleur accueil du public (hall d'accueil, secrétariat, bureau du maire).

Ce bâtiment Haute Qualité Environnementale vise à faire de la mairie un bâtiment à basse consommation d'énergie consommant moins de 35 kWh/m²/an. Parallèlement, en remplacement de la chaudière fioul datant de 1976, la commune vient d'adopter le chauffage aux granulés de bois, plus naturel et économique que le fioul, fonctionnel depuis vendredi 1er octobre. Cette installation est destinée à chauffer l'école, deux logements locatifs, la salle des fêtes et la mairie.



Projet d'extension
perpendiculaire à la mairie actuelle.

■ Une journée de la biodiversité à Nenon

L'association « Bien Vivre à Nenon » avait invité samedi 23 octobre tous les curieux de nature à participer à la première journée de la biodiversité en partenariat avec Dole Environnement et Jura Nature Environnement.

Le matin, une balade découverte de la forêt a permis aux animateurs des associations de protection de la nature de montrer l'importance de la diversité des essences et de l'âge des arbres. Les vieux arbres ont été scrutés de près pour voir les traces du pic noir à la recherche des insectes du bois. Des échanges de savoirs entre habitants connaisseurs des champignons et naturalistes ont permis de mieux comprendre le lien entre le système racinaire des arbres et le réseau souterrain des champignons. Après le pique-nique à l'espace Bourdy à Nenon, de nouveaux participants ont rejoint le groupe pour l'après-midi consacré à une boucle de découverte le long du Doubs puis à la création de gîtes pour les insectes à l'aide de pierres sèches. Une journée qui a enchanté petits et grands souhaitant mieux connaître et améliorer la qualité de leur environnement.



ainsi que quelques habitants désireux de saluer un projet moderne en accord avec le nécessaire changement de mentalité qu'il va nous falloir adopter si l'on veut que nos enfants profitent encore longtemps des bienfaits de notre vieille mère la terre.

■ Clotilde Petot



Pour réduire vos déchets, votre boîte aux lettres refuse la Pub et vous voici privé des journaux gratuits... Mais les bons articles publiés par "Le Pays dolois" vous intéressent ? Celui-ci est disponible par internet sur abonnement gratuit : <http://www.paysdolois.fr/>



La Communauté de communes Jura Nord a récemment mis en place une nouvelle signalétique le long du Sentier du Guêpier. Petits panneaux, légendes, indications sur la faune... apportent désormais aux promeneurs un éclaircissement sur l'histoire du site.

Au cœur de la Forêt de Chauv, le Sentier du Guêpier relie Etrepigny à Our en passant par la Bretenière. En 1995, la Communauté de Communes de Jura Nord avait repris la compétence des sentiers de randonnées, et a décidé de redonner cette année un coup de neuf à la signalétique de ce site. Auparavant, il fallait acquérir un guide. Désormais, des petits panneaux signalent les curiosités du lieu aux promeneurs. Le sentier est scindé en deux parcours : il peut être parcouru en totalité (9 km) ou partiellement avec un retour possible depuis l'oratoire Saint Thibaud (6 km), le retour se faisant en partie par le même chemin. Parmi les panneaux d'indications, on pourra trouver des explications sur le "baccu", ancien habitat temporaire des bûcherons charbonniers, sur le chêne à vierge, le symbole des gens de Chauv, sur la fontaine de la Jourmaine...



■ sur l'enveloppe ...



Dammartin-Marpain (Jura)

La commune a présenté fin octobre à l'agence postale communale une enveloppe « prêt-à-poster », baptisée « Au cœur de Dammartin-Marpain ».

Ces enveloppes chargées de mieux faire connaître le village sont désormais disponibles à l'agence postale communale, tous les matins de la semaine.

■ la Crèche comtoise



La Maison du Patrimoine d'Orchamps organise samedi 13 novembre à 20h30 une veillée, salle des Fêtes d'Orchamps, autour de la Crèche comtoise, événement un peu oublié mais partie intégrante de notre patrimoine régional.

La « Crèche Comtoise » est une mise en scène bien particulière de la Nativité, née sous l'Ancien Régime. Un moniteur de marionnettes présente ce spectacle populaire en ajoutant aux personnages connus de la crèche - Sainte Famille, âne et bœuf, bergers - des personnages de la société locale, notamment le fameux Barbisier, vigneron confronté aux conditions de vie précaires, qui incarne une résistance des Francs-Comtois et devient ainsi le héraut de l'identité culturelle régionale. Le 22 décembre 1793, le marionnettiste Landryot en donne une interprétation qui subit les foudres de la Terreur : la crèche bisontine est interdite pendant la Révolution. Mais elle est devenue très vite populaire : transcrite en patois de Haute-Saône et du Jura, elle fut mise sur papier par Auguste Bailly au 19e siècle puis reprise par l'abbé Jean Garneret (à l'origine du Musée comtois à la Citadelle de Besançon et du Musée des maisons comtoises de Nancray).



Comment cette comédie humaine s'est-elle développée ? Comment a-t-elle perduré ? Comment peut-elle renaître ? Quel rôle social jouait-elle ? Autant de questions auxquelles les conférenciers invités à la Maison du Patrimoine d'Orchamps, Pierre Grispoux, historien, et Pierre Bourgin, ethnologue, tenteront d'apporter une réponse. Pour donner du piment à la soirée, des comédiennes des "Seizâmes" partenaires de la Compagnie "la Carotte" qui tente depuis plusieurs années de faire revivre cette Crèche Comtoise dans notre région viendront donner en patois un petit intermède extrait de la pièce. Vous l'aurez compris **une soirée à ne pas manquer**, et donc une date à inscrire dès aujourd'hui dans vos agendas.

■ Le Clos du château à Biarne, une nouvelle école pour un monde nouveau



Le samedi 23 octobre 2010, la commune de Biarne a inauguré sa nouvelle école.

Ce bâtiment labellisé « Bâtiment Basse Consommation-Efficacité » (BBC) a été construit sous l'égide de la SOCAD (société d'économie mixte à vocation d'intérêt général), mandatée par la commune comme maître d'ouvrage délégué ; ceci afin de répondre aux exigences du label et de respecter les trois axes du développement durable :

- au niveau économique: installation de 90m² de panneaux photovoltaïques (dont la production est revendue à EDF pour compenser le coût énergétique du bâtiment), fenêtres triple vitrage au nord et isolation extérieure par bardage bois
- au niveau sanitaire et social: revêtements de sol et peintures émettant le moins possible de COV (composants organiques volatiles) et ne contenant aucun solvant, renouvellement permanent de l'air intérieur, aménagement et disposition des salles de classes protégeant l'intimité des enfants et leur permettant de se repérer facilement
- et enfin au niveau écologique et qualité environnementale : les abords seront ensemencés avec des essences limitant les tontes rapprochées et l'emploi de carburant pour les tondeuses, aucun désherbant chimique employé, plantation de graminées favorisant la constitution d'habitat naturel pour la faune locale.

C'est l'autre point fort de cette école nouvelle qui participe au projet « Mon école est un refuge LPO », la première en Franche Comté; ainsi qu'au projet pédagogique « comment faire du développement durable à l'école » souhaité par les enseignants de Biarne afin de sensibiliser nos enfants à la protection de la biodiversité et de l'environnement. Une première sortie en compagnie de Mr LE TALLEC, animateur LPO, a d'ailleurs eu lieu le jeudi 14 octobre leur permettant de découvrir la faune et la flore à proximité de leur école.



Mr le maire et ses conseillers se sont beaucoup investis pour que ce projet aboutisse : les uns à la surveillance du chantier, d'autres à l'élaboration ou à l'aménagement des locaux ; tous étant présents pour déménager les classes logées dans la mairie

■ A la mémoire de la Jeanne aux chats ...



■ Jeanne Martin,
Moissey (juillet 2010)



La crise économique des années 1920 a vu arriver de très nombreux Italiens en France, probablement en bicyclette avec un carton sur le porte-bagages, tous à la recherche d'un emploi et d'une vie meilleure.

Jean Zocchetti était italien. Excellent maçon, il partait à pied de bon matin, avec sa charrette, et construisait des maisons avec l'aide d'un ouvrier : Louis Généret. Séduit par les beaux yeux bleus de mademoiselle Ponnelle de Serre les Moulières, une Française de chez nous, Jean s'est marié. Et en mars 1926, Jeanne est née.

Dans les années 1935, la famille s'installa au 4 de la rue de la Serre à Moissey. Jeanne vécut à cette même adresse jusqu'à l'âge de 72 ans. Élève brillante, avec Paulette Carbonneaux et Jeannine Grebot, Jeanne n'a fréquenté que l'école du village. Dans la tourmente de la guerre, elle passe à 17 ans le concours des PTT (depuis 1923, les Postes & Télégraphes sont devenus les PTT, en intégrant le T de Téléphone). Elle réussit avec brio. Mais, née d'un père italien, elle n'est pas française et la voici employée au guichet du bureau local de Moissey dans un statut précaire d'auxiliaire. Mme Saturnin était alors receveuse. Les lois en faveur de la préférence nationale, lois d'exclusion des juifs et des étrangers se renforcent. Le régime de Vichy, dirigé par le Maréchal Pétain, ne veut plus accepter d'employés non naturalisés, de « Français étrangers », dans la fonction publique ...

L'expression, déjà, d'une France qui avait peur des hommes et femmes « étrangers » en quête, pour la plupart, de survie ou de meilleure vie tout court. Ils sont aussi ces « indésirables » qui envoient les citoyens « de souche » au chômage ...

C'est le choc. Bien qu'elle fût très appréciée dans son poste, Jeanne se trouve à 19 ans contrainte d'abandonner sa profession. Suite à ce bouleversement, la voici à la maison, près de sa mère peu valide. Sa maman maintiendra toute sa vie durant une ambiance familiale assez particulière, très fusionnelle, main dans la main avec sa fille ...

Le groupe théâtral organisait des spectacles dont la recette permettait d'envoyer des colis aux prisonniers en Allemagne. Jeanne y tenait tous les rôles, surtout les comiques. Elle savait toujours son texte par cœur. Pour gagner quelque argent, elle faisait des ménages et assurait en particulier le nettoyage des salles de classes. Mais au fil des années, sa silhouette s'est transformée, et lorsqu'elle ne fut plus assez souple pour pouvoir monter sur une chaise, Jeanne dut cesser ce travail ...

Tous les animaux avaient aux yeux de Jeanne une grande importance. Elle élevait des chèvres, vendait quelques fromages. Et elle avait de nom-

breux chats, pauvres malheureux souvent recueillis à sa porte. Alors elle prenait la plume ... Elle écrivait aux politiques, elle s'est souvent manifestée auprès des lecteurs de la revue « Les veillées des chaumières » par exemple pour demander de l'aide en faveur de ses amis à quatre pattes, chats abandonnés toujours plus nombreux à arriver chez elle. A 72 ans elle en nourrissait plus de soixante ! Rôdant la nuit pour leur fournir la pâtée nécessaire ... Heureusement, beaucoup de colis et d'aides diverses lui arrivaient de généreux donateurs. Elle a tout donné aux animaux : ses heures, ses forces, le peu d'argent dont elle disposait (ses parents n'adhéraient pas aux cotisations de couverture sociale). Mais ceux-ci savaient lui rendre cette affection que beaucoup lui refusaient. Il faut dire qu'à présent elle transportait avec elle l'odeur des chèvres, l'odeur des chats, qui séjournèrent sous son toit. Elle s'habillait avec plusieurs épaisseurs de vêtements, négligeait sa toilette, sa coiffure ; les gens de passage ne tardaient pas à remarquer son originalité. Cette personne très indépendante fonctionnait avec des horaires décalés : couchée tard, levée tard.

Il ne lui a pas été donné d'utiliser son intelligence pour participer à la vie active de la société qui l'entourait. Rejetée, elle était maintenant repliée dans la marginalité ...

Agée, Jeanne, comme sa maman, eut des problèmes de mobilité. Ne pouvant plus assurer le quotidien, refusant dans sa maison les améliorations de confort qui lui étaient proposées (eau chaude, sanitaire, douche ...), Jeanne fut accueillie au foyer logement d'Auxonne.

Jeanne s'est éteinte paisiblement à l'hôpital d'Auxonne le 13 juin 2009 à 83 ans. Elle a été incinérée et ses cendres ont été déposées au jardin du souvenir à Moissey.



La poste fut un jour à l'entrée sud, puis au centre du village, et enfin depuis 1964 sur l'escarpe de l'immeuble Besson, transformé en école dès 1956 ... Source : <http://www.moissey.com>



■ Premier livret sur l'Histoire d'Amange

Ce document destiné « à permettre de connaître l'histoire de la commune d'Amange depuis des temps très lointains jusqu'en 1678... » a été écrit en collaboration avec M. Thiébaud et M. Bernardin.

Robert Thiébaud, à l'initiative de ce livret, avait auparavant déjà écrit plusieurs opuscules sur l'histoire de Vriange, son village d'origine et de résidence actuelle. Instituteur ayant enseigné et habité à Amange pendant plus de vingt ans, passionné d'histoire et de botanique, grand défenseur de la digitale pourpre qui a malheureusement disparu du Massif de la Serre, il était tout à fait compétent pour ce travail. Les membres de la commission « Patrimoine et Environnement » d'Amange se sont joints à ce projet avec enthousiasme. Deux ans se sont écoulés entre le début de la rédaction et la parution.

Pour aider la recherche contre le cancer

Les bénéfices de la vente iront intégralement au profit de la ligue contre le cancer. Cette condition avait été posée au préalable par M. Thiébaud et lui tenait à cœur pour des raisons personnelles.



Ce livret est en vente au prix de 10 euros en mairie d'Amange tel : 03 84 70 64 32 le mardi matin et le Jeudi après midi ou auprès de M. Christian Langlade tel : 03 84 70 65 50.

Quand Robert Thiébaud tentait de réintroduire la digitale pourpre ...

Abusivement dévoré par les repeuplements de l'O.N.F., quotidiennement pillé par des cueilleurs vandales, le patrimoine végétal de la forêt de la Serre, vieil îlot de l'ère primaire, s'amoindrit un peu plus chaque année ...

Une des plantes spécifiques des terrains siliceux, la digitale pourpre, s'est dangereusement raréfiée : un spécimen de celle-ci fut aperçu en juin 1978 pour la dernière fois...

L'éventualité d'une dernière fois, c'est ce que nous devons refuser !

La réintroduction de *digitalis purpurea*, plante de lumière, allait être expérimentée dans le massif de la Serre, sur des sols gréseux, quasiment dépourvus de végétation et bien ensoleillés.

A cet effet, des graines recueillies dans les Vosges en milieu acide, semées en mars 1980, se développèrent ... et il fallut attendre deux ans, la digitale pourpre étant bisannuelle, pour voir s'épanouir les premières corolles, bientôt visitées par de nombreux bourdons.



■ Robert THIEBAUD

■ Une tranche de la vie d'un instituteur retraité en milieu Rural

Né en 1929, fils de paysan, j'ai vécu à Vriange les années noires de l'oppression allemande et sa censure : tout texte jugé subversif était interdit à l'école. Ce n'est qu'en septembre 1944 que les idéaux de la 3^{ème} république furent de nouveau honorés.

Nommé à l'école d'Amange en 1954, j'avais devant moi 38 élèves âgés de 5 à 14 ans et devais préparer les candidats à l'examen de 6^{ème} et au certificat d'études. L'ouverture d'une 2^{ème} classe aurait été nécessaire. Lassé d'attendre, j'ai quitté Amange et ce n'est que 9 ans plus tard que le poste double fut accepté.

En 1965, les 2 classes comptèrent 42 élèves avec à leur tête mon épouse et moi-même. Conscient des retards accumulés, les parents nous firent confiance et nous pûmes semer en toute quiétude. Mais un ministre, soucieux de mieux faire, inventa les maths modernes en 1972 : 1+1=10 (un+un=un zéro). Au doute des enseignants s'ajouta l'incompréhension des parents ... dans cette école de Jules Ferry dont le but était « d'instituer la morale citoyenne, la tolérance et l'humanité »

“ on enseigne aussi ce que l'on est, je veux parler de ma sensibilité naturaliste... En 1984, parut dans la presse un article sur la réintroduction de la digitale pourpre dans la Serre dont l'esprit avant-gardiste fut peu reconnu.

Le 19 décembre 1987, je quitte l'enseignement à 58 ans. Daniel Bernardin me succéda à la rentrée de 1988. De ma retraite de Vriange, j'ai proposé à Nathalie MARECHAL-LYET, maire du village d'évoquer le passé et le patrimoine d'Amange. Depuis deux ans ce travail est en route avec les membres de la commission communale « Patrimoine et Environnement », et paraît le 1^{er} livret sur l'Histoire d'Amange.

NATURE
Le retour de la digitale pourpre en forêt de la Serre

Un instituteur d'Amange, petit village de la région doloise, blotti au pied du massif de la Serre, avait assisté impuissant, en 1978, à l'arrachage du dernier pied de digitale pourpre du massif.

Dès lors, il s'était promis de faire tout son possible pour que renaisse cette fleur. D'un voyage dans les Vosges, il a rapporté de la graine et... le succès est au rendez-vous de la Serre cette année.



Journal d'information du massif de la Serre édité par l'Association Serre Vivante

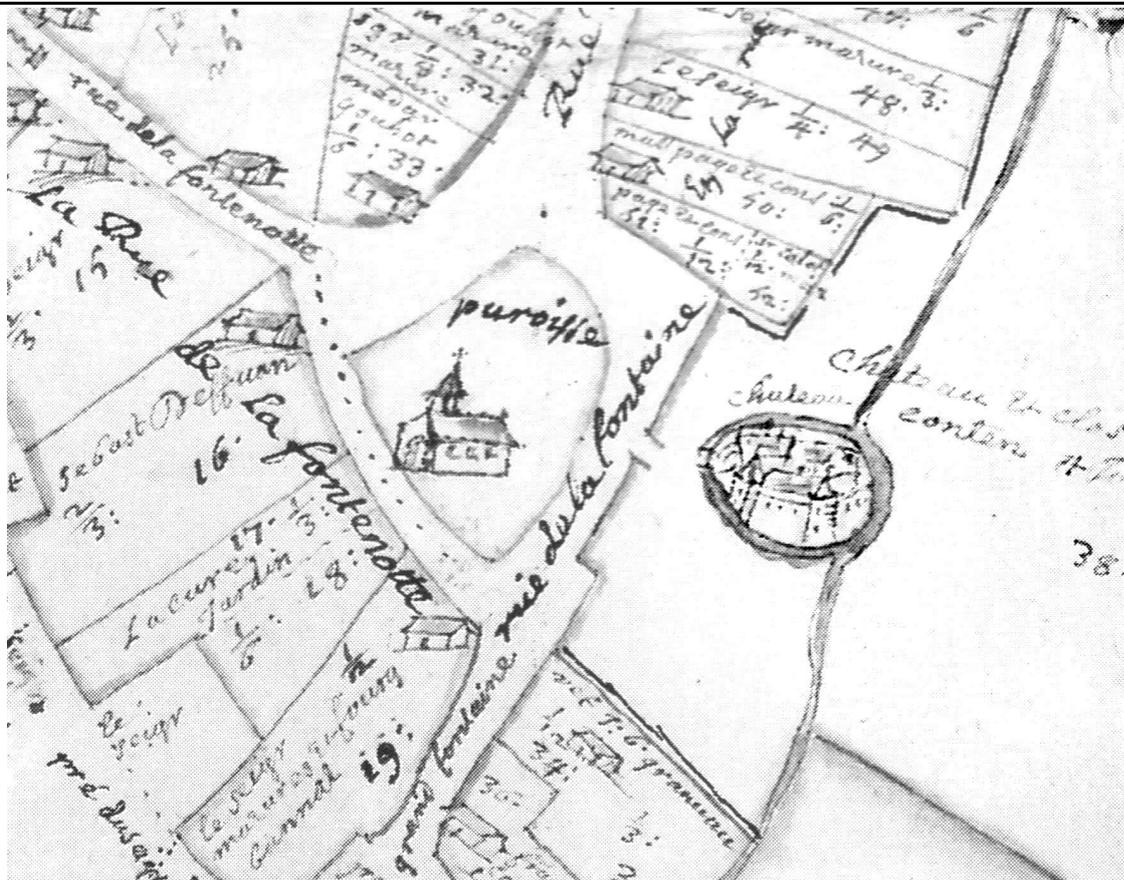
39 290 MENOTEY - Tél: serre.vivante@wanadoo.fr Web : <http://perso.orange.fr/serre-vivante>
 tirage à 5.500 exemplaires sur papier recyclé

Conseil d'Administration : Pascal BLAIN, président, Menotey, Jean-Claude LAMBERT, vice-président, Romange, Christine van der VOORT, secrétaire, Romange, Christian LANGLADE, trésorier, Amange, Bénédicte RIVET, Moisse, Charly GAUDOT, Brans, Colette Penneçot, Dole, Marie-Thérèse BLANCHON, Frasne-les-Meuilières, Laurent CHAMPION, Chevigny

■ «CINQ ANS POUR SAUVER DES BÊTES ET DES VIELLES PIERRES !»



■ Daniel Bernardin, Maire adjoint d'Amange Co-président de la commission «Environnement» du Grand Dole



A Amange, à l'époque du Moyen Age, deux châteaux forts avaient été construits de part et d'autre de l'église paroissiale. Sur les fondations de l'un d'eux, un château de style 18^{ème} siècle a été érigé. Il est habité encore aujourd'hui, et il est visible le long de la route communale qui mène à Châtenois.

Un patrimoine à sauvegarder

De l'autre château féodal ont été conservées, une tour ainsi que l'entrée voûtée, au-dessus de laquelle trône le blason seigneurial, martelé lors de la Révolution. L'ensemble a été emprisonné dans un corps de ferme qui a servi de cuverie pendant plusieurs siècles. Pour réaliser le toit de cette ferme, il a fallu tronquer la partie supérieure de la tour, l'amputant de son toit circulaire. Mais cette opération lui a permis de passer les siècles derniers sans être victime des intempéries et de ce fait, elle a conservé des caractères médiévaux intéressants : meurtrières, escalier de pierres en colimaçon, vastes cheminées etc.



Pour couronner le tout, deux espèces de chauves-souris, protégées au niveau européen, se sont installées dans l'autre partie du corps de ferme. Environ 300 Grands Rhinolophes et Murins à oreilles échanquées se reproduisent ici, de mars à octobre, chaque année.

Depuis quelques années, le toit du bâtiment s'est détérioré au point de menacer de s'écrouler. La famille De Falletans, propriétaire des lieux depuis la Révolution et ne désirant pas réparer le toit, a souhaité se tourner vers les collectivités locales pour sauvegarder ce patrimoine local.

« Les travaux vont commencer en novembre... »

L'agglomération du Grand Dole, respectant en cela la convention qu'elle avait signée avec la communauté de communes « Serre et Chaux », a acheté le bâtiment, avec une bordure de prairie en août 2010, et s'est engagée à restaurer le toit de la cuverie. Les travaux vont commencer en novembre 2010 et finiront avant avril 2011, date de retour des chauves-souris.

L'achat et les travaux sont financés à 80% par Réseau Ferré de France, dans le cadre des mesures supplémentaires de compensation pour la protection de la biodiversité, en raison des dégâts causés à l'environnement par la réalisation de la LGV branche-est.

Une convention va être mise en place entre le Grand Dole et la commune d'Amange pour la surveillance du site et avec l'association CPE-PESC (Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, des Sols et des Chiroptères) afin de suivre les travaux et la population de chauves-souris. Cette action va donc permettre de sauvegarder un site de reproduction de deux espèces particu-

lièrement rares, mais aussi de conserver, d'une part un des fleurons du patrimoine médiéval d'Amange et d'autre part toute l'histoire liée à la vigne et au vin, avec les cuves, tonneaux, pressoirs etc., présents dans ce lieu



Mais il aura fallu persévérer tout de même pendant 5 ans, avant que ce dossier, enfin aboutisse. Merci à tous ceux qui y ont cru et qui ont poussé dans le bon sens. ■



Murin à oreilles échanquées *Myotis emarginatus*

Photo : Stéphane Vincent

Automne 2010

Quel est le devenir de nos eaux usées ?



■ Jean-Claude Lambert

Châteaux entre Serre et Chauv

C'est le titre d'un ouvrage de Jean Rousseau publié il y a une dizaine d'années avec le soutien de la communauté de communes éponyme. L'auteur y traite des châteaux et grosses demeures du canton de Rochefort et le château d'Amange est bien sûr du lot ! Extrait ...

«Amange n'offre aucun édifice remarquable... la moitié des habitations sont, couvertes en chaume.» écrivait vers 1830, le sous-préfet Marquiset. Plus circonspect, Rousset annonçait cependant : «Les deux anciens châteaux qui existaient ont été détruits depuis plusieurs siècles sans laisser de traces ». Voilà donc notre affaire vite classée ! et pourtant ... La terre d'Amange était mouvante de la châtellenie de Rochefort que détenait au 13e siècle, la maison de Chalon-Auxerre, branche cadette des comtes de Bourgogne. Le fief principal d'Amange comportait un château féodal que Gollut, notre vieil historien comtois du 16e siècle, citait au nombre des châteaux forts du baillage de Dole.

Les archives régionales fournissent une belle série de dénombrements du fief d'Amange. Une telle continuité n'est pas si fréquente, elle permet de voir se dessiner sous nos yeux l'essentiel de la silhouette du château féodal et ses plus récents avatars ...

Année 1385 - Simonette d'Abbas, veuve du chevalier Guy d'Amange, seigneur du lieu, reprend en fief le château et la terre d'Amange.

Année 1384 - Jean de Lanthenne donne dénombrement de sa terre et seigneurie d'Amange à haute et puissante dame Laurence Pernot, dame de Rochefort. Il énonce : «La maison et le château d'Amange environnés de fossés, les granges et jardins et basse-cour, le tout contenant environ dix journaux*».

Année 1619 - Dénombrement donné par A. de Montrichard: « appartient au seigneur d'Amange: la maison et château-fort environnés de fossés, les granges et jardins et basse-cour... auquel château les habitants d'Amange et Vurriange (Vriage) doivent quet et garde.»

Année 1660 - La famille de Brun acquiert la totalité du domaine. Dans l'énumération des droits du seigneur, on trouve : «item, droit de commander quet et garde en son chastel... et de commander la retraite au temps d'éminent péril. Droit d'ordonner (aux habitants) d'avoir et entretenir armes... de faire réparer les ponts dormants et barrières... faire nettoyer les fossés. Il est dit que «la grande tour reste indivise» entre les héritiers.

Année 1686 : On peut extraire d'un arpentement, le commentaire suivant : «Le château consistant en maison forte, entourée de grands fossés à eaux vives, y ayant pont-levis, pont dormant, basse-cour et verger, le tout en un tenant et enclos de murs de toutes parts, contenant quatre journaux deux tiers, joignant de couchant sur la rue de la grande fontaine, de bise au chemin tirant d'Amange à Romange....»

Année 1729 : C'est la relation d'une «visite» du domaine qu'effectuait le seigneur avec son fermier, sorte d'état des lieux établi à l'arrivée d'un nouveau locataire. La précédente «visite» remontait à 1714. A la rubrique «vieux château» on peut lire «La petite cave est en état... La grande cave (clefs, serrures, barre) aussi ... charpente bonne... couvert avec quelques tuiles casées à cause des grêles... il fut reconnu qu'il y avait en 1714 dans le vieux château, sur l'endroit où étaient autrefois deux remises de carrosses, un couvert de laves, de tuiles et d'ancelles qui ne subsiste plus... Au couvert de la grande tour, il y a un trou d'environ une toise d'écarrure ; il n'y a point de porte de bois à l'entrée du château, il n'y en avait point en 1714. » A l'évidence, le «vieux château» n'était plus habité. Il semble bien que le maître des lieux réside ailleurs. La maison neuve est aussi décrite avec sa cuisine, son poêle, ses chambres hautes, greniers, écuries et granges... sert de logement au fermier... à moins qu'elle ne soit réservée au seigneur pendant ses séjours au village. Auquel cas, le fermier occuperait le «quartier à gauche» composé de manière semblable : cuisine, poêle, chambres hautes... et flanqué d'un colombier où l'on dénombre trente paires de pigeons « sans compter ceux qui sont sortis ...»

Ce livre est encore disponible auprès du Grand Dole

(*) un « journal » faisait à peu près 1/3 d'hectare

Il n'y en a qu'un de raisonnable : les rendre « propres » au milieu naturel où elles ont été puisées. Si vos eaux usées ne « vont » pas à l'égout, vous devez être en zone d'assainissement non collectif. Explications. Connus sous le nom de fosse septique, le traitement des eaux usées des habitations non raccordées au réseau public d'assainissement collectif (tout à l'égout), s'appelle désormais " Assainissement Non Collectif ".

Qu'est-ce que l'assainissement non collectif (ANC) ?

L'ANC désigne, sauf exception, les installations effectuant la collecte, le prétraitement par une "fosse toutes eaux" ou une fosse septique, le traitement par le sol et la dispersion des eaux usées domestiques des habitations situées dans une "zone d'assainissement non collectif" délimitée par la commune. Moins coûteux que l'assainissement collectif dès que les habitations sont espacées, l'ANC préserve efficacement l'environnement et la santé publique. Les lois sur l'eau de 1992 et 2006, prévoient la création d'un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), qui peut être communal ou intercommunal. Le SPANC doit effectuer le contrôle technique des installations nouvelles avant leur première mise en service, et le contrôle périodique de bon fonctionnement pour toutes les autres, tous deux financés par une redevance. Une réglementation plus précise s'applique aux constructions neuves et les installations existantes devront progressivement être mises en conformité.



Sur notre territoire, deux communautés de communes ont choisi de gérer leur SPANC en « régie directe ». Une technicienne de Jura Nord aura en charge les installations sur Jura Nord et Nord-Ouest Jura. Pour sa part, l'agglomération du Grand Dole a choisi la gestion par « Délégation de Service Public » pour 4 ans. (DSP vers une entreprise privée qui sera choisie en mai 2011).

Régie ou DSP ? Quel est l'enjeu du choix ? Quelques réactions(*)

Voici ce dit le service en régie de la Communauté de Communes de Valcèzard (Gard), gestionnaire de 2 352 installations : "Nos élus ont choisi la régie directe, dans un souci de qualité de service. L'objectif est d'aller au-delà de la simple application de la loi, en garantissant au citoyen une information complète, une réelle assistance. En plus du contrôle réglementaire, nous assurons une mesure de la hauteur des boues, une analyse chimique de la fosse, voire une recherche de la fosse ou des drains à l'aide d'une sonde électronique... S'il y a dysfonctionnement, nous tentons d'apporter à l'usager des éléments de réponse. Nous lui remettons aussi un petit livret sur les bonnes pratiques et un carnet d'entretien et de suivi. Et sur les cinq ans qui suivent, avant le second contrôle, nous offrons une assistance technique illimitée, y compris lors d'une réhabilitation, pour l'obtention par exemple d'un prêt à taux 0 ou de subventions de l'Agence de l'eau, du Conseil général et de la communauté de communes. Sur la durée, tout le monde s'y retrouve. Notre redevance, d'abord perçue comme une taxe, est une véritable sécurité sociale de l'assainissement !" Pour les constructions neuves, le citoyen est informé de la réglementation, des contraintes liées au terrain, et on lui conseille des emplacements. Ensuite, sur dossier et après une visite comprenant un sondage sur parcelle et une reconnaissance géologique, le SPANC émet un avis de faisabilité. Après délivrance du permis de construire, il intervient pour vérifier la bonne implantation du dispositif, ce qui permet d'aller au devant des conflits. Trois mois après leur installation, le technicien vient former les habitants à leur système d'assainissement : surveillance, entretien, bon usage des produits. Il y a ainsi un véritable service ajouté !"

Forum internet <http://eauxglacees.com> : Si la collectivité choisit de déléguer toute la compétence dans le cadre d'une DSP, c'est le délégataire qui est "normalement" l'interlocuteur unique des usagers. C'est lui qui effectue les contrôles, envoie les comptes-rendus et la facture à payer à chaque propriétaire. L'avantage pour la collectivité est pour beaucoup politique. Cela conduit à mettre en contact l'administré avec un tiers et de rendre moins visible la collectivité sur son territoire pour ce type de mission.

Notons qu'il est également tout à fait envisageable de scinder le service : par exemple, la gestion du neuf en régie « directe », DSP ou contrat de prestation de service pour le diagnostic de l'existant. Les élus conservent alors la main sur le neuf en lien avec l'urbanisme. Pour les collectivités qui ne se sont pas concrètement engagées dans leurs diagnostics, cette procédure, les autorise à envisager la date butoir, imposée par la loi, de fin 2012 assez sereinement pour les terminer, vu que le Bureau d'études est tenu à un rendement encadré par contrat. Une fois le diagnostic réalisé la collectivité pourra engager du personnel pour maintenir un SPANC en régie en vue des futurs contrôles périodiques.

(*) extrait de « EAUX » n°13-oct 2010 revue de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

L'eau : gestion publique ou gestion déléguée ? quels enjeux pour les usagers ?

mercredi 24 novembre 2010 à 20h, salle du premier étage de la commanderie à Dole

forum organisé par le front de gauche et les élus communistes et républicains du Jura

avec le soutien de : les Verts-Europe écologie, le parti socialiste section de dole, le NPA, Attac 39 ...

Une commune 100% écolo !

Manspach petite commune du sud de l'Alsace répare son église et la coiffe d' "ardoises photovoltaïques" et de tuiles issues du recyclage de bouteilles plastiques.

Les pans est et ouest de la nef seront recouverts de 462 « ardoises photovoltaïques » qui assureront une production annuelle d'électricité estimée à plus de 35 000 kWh (photo ci-contre).

Le maire, Dany Dietmann, sait bien que ses « concitoyens laïcs » ont plus de difficulté à appréhender la rénovation d'une église que celle d'une école. Aussi, quand il leur a dit que la revente de l'électricité produite par les panneaux permettra de payer les travaux, ils ont été rassurés.

Les innovations « fleurissent » au village. Les eaux usées sont épurées par des lits de roseaux, les habitants de sa commune payent la collecte de leurs déchets non recyclables en fonction du poids de leur poubelle lors du ramassage. Les bouteilles en plastique sont envoyées à Colmar, rachetées par des entreprises de recyclage. Ce qui fait dire au maire que les tuiles autrichiennes en polyéthylène recyclé que les ouvriers viennent de poser sur le toit du chœur de l'église ont été conçues à partir du recyclage des ordures ménagères de la commune !!!

Fin 2009 on innove à Vaudrey

Le premier hangar agricole de France équipé de tôles spécialement conçues pour produire de l'énergie solaire grâce à une membrane photovoltaïque existe depuis fin 2009. Le toit de cette structure métallique est composé de tôles spécialement profilées pour permettre d'y poser une membrane souple et fine de silicium amorphe. L'entreprise Ravoyard SA de Vaudrey, spécialiste européen des constructions métalliques, a profilé la tôle pour y coller cette membrane photovoltaïque.



En échange de son financement, EDF ENR exploite la centrale, encaisse les revenus générés et assure la maintenance durant un bail de 20 ans. A la fin du bail, l'agriculteur devient propriétaire du hangar et des retombées financières de la centrale photovoltaïque qui a une durée de vie de 25 à 40 ans. La puissance du hangar de Vaudrey (700 m²), qui permet d'économiser 16,2 tonnes de CO² par an, est d'environ 38 kilowatts-crête (kWc, puissance fournie sous un ensoleillement standard), pour une recette annuelle estimée à 22.600 €.

En 2010, les nouvelles règles de rachat d'électricité risquent malheureusement de déstabiliser le marché des tôles solaires.

Cette nouvelle technique n'est pas adaptée aux particuliers qui possèdent une surface de toiture limitée. Les panneaux solaires habituels à base de silicium cristallin sont alors plus rentables.



ÉNERGIES RENOUVELABLES Pourquoi tant de haine contre le photovoltaïque ?

En 2020, 23 % de notre consommation d'électricité doit provenir des énergies renouvelables selon le Grenelle de l'environnement. Depuis 3 ans, mesures et contre-mesures n'ont cessé de se succéder.

Grand coup de frein et crédit d'impôt rogné ...

L'état encourage le photovoltaïque avant de faire marche arrière toute avec 2 baisses de tarifs depuis début 2010 pour les installations professionnelles, puis une réduction brutale du crédit d'impôt photovoltaïque pour les particuliers, de 50 à 25 %. « Un ajustement nécessaire plaide le ministre, le photovoltaïque explose, +600 % en deux ans. » C'est juste mais la France a installé 310 mégawatts fin 2009 quand l'Allemagne en installait 9800 !

Et pourtant ce secteur économique est très porteur !

La politique de soutien mise en place par la France a permis de créer plus de 10 000 emplois, surtout dans les PME. L'industrie française bénéficie de l'essor mondial du photovoltaïque en fournissant produits et services. Le rapport coût/bénéfice d'une politique ambitieuse de soutien bien conçue et correctement pilotée telle qu'elle a été proposée par le CLER ** et Hespul*** depuis des années sans jamais être reprise est inégalable en termes financiers, économiques et sociaux, l'exemple allemand le prouve. Là-bas, l'industrie réalise des dizaines de milliards d'Euros chaque année, emploie des dizaines de milliers de salariés et exporte son savoir-faire et ses lignes de fabrication.

Pourquoi cet acharnement ?

Pourquoi vouloir tuer dans l'œuf une technologie aussi prometteuse et aussi populaire ? Loin des arguments simplistes repris en boucle sans autre

forme de procès, peut-être faut-il chercher du côté d'une étude américaine parue en juillet 2010 sous le titre de « Solar & Nuclear Costs Crossover : Solar Energy is now the Better Buy » (www.ncwam.org). Cette étude établit sur la base d'un calcul économique rigoureux que les courbes des coûts du solaire et du nucléaire sont en train de se croiser : le premier est depuis plus de 30 ans dans une dynamique de baisse constante qui va en s'accroissant, tandis que le second se trouve dans une spirale d'augmentation qui se confirme de jour en jour.

Cette tendance s'aggrave même avec les nouvelles générations de réacteurs comme l'EPR, fer de lance du nucléaire français, bien mal en point entre l'explosion des coûts de son prototype finlandais, le retrait surprise de GDF-Suez du projet de Penly et la remise en cause de celui de Calvert Cliffs aux États-Unis par les partenaires d'EDF.

Veut-on faire payer au photovoltaïque l'accumulation des indices montrant que le choix historique de miser exclusivement et définitivement sur le nucléaire pourrait s'avérer être un mauvais choix stratégique, voire une catastrophe économique, avant même d'être un désastre écologique ? Doit-on laisser notre pays hors jeu de l'un des plus formidables défis technologiques et industriels du XXI^e siècle : l'avènement d'un système énergétique authentiquement durable ?

■ **Jean-Claude Lambert**
vice-président Serre Vivante

(*)Le photovoltaïque est une technologie permettant de convertir l'énergie solaire (photons) en énergie électrique par l'intermédiaire de cellules solaires

(**)Comité de Liaison Energies Renouvelables -www.cler.org

(***)Hespul : asso. spécialisée dans le développement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables - www.hespul.org

Toit solaire : s'informer pour choisir

le 16 décembre à Dole
20h30 en mairie, salle E. Faure

L'AJENA anime en partenariat avec l'Ademe, le Conseil Régional et l'agglomération du Grand Dole, l'Espace Info Energie du Jura, qui est un service d'information et de conseil en énergie à destination du grand public.

L'association est à ce titre de plus en plus contactée par des personnes ayant été démarchées par des vendeurs d'installations photovoltaïques. Outre le fait que les tarifs proposés sont largement au-dessus de la moyenne régionale, ces propositions sont souvent accompagnées d'une offre de financement dont le TEG dépasse les 7%! Qui plus est, certaines entreprises font même payer un acompte et n'installent jamais le matériel! Ces démarchages qui s'intensifient chaque mois peuvent conduire à des situations dramatiques...

C'est pourquoi, afin d'informer le plus grand nombre et d'éviter un maximum de déceptions ou de litiges, l'AJENA organise en partenariat avec quatre collectivités locales du Jura ainsi qu'avec les associations de consommateurs «UFC-Que Choisir» et «CLCV», des réunions publiques d'information à destination des particuliers désireux d'investir dans une installation photovoltaïque. Le but étant de donner aux gens toutes les informations nécessaires pour appréhender le premier rendez-vous avec un professionnel et de déjouer les pièges des commerciaux mal intentionnés.



En savoir + : www.ajena.org



Le Sydom du Jura lance la première expérience réalité proche de chez vous.

Devenez le ménage presque parfait du jura et gagner 250€! 20 ménages jurassiens seront retenus pour appliquer des gestes de prévention des déchets, tous les jurassiens pourront échanger sur le blog, voir les ménages communiquer sur leurs nouvelles pratiques et observer l'influence sur leur quantité de déchets au quotidien. Inscrivez vous vite :

<http://www.menagepresqueparfait39.fr>



“ L'aventure
du vivre en-
semble, chacun
chez soi ...? ”

D'ici trois ou quatre ans, chacun espère emménager dans un logement écologique situé sur le site de la caserne Vauban, proche du centre-ville. Le collectif est en tractation avec la municipalité pour pouvoir acheter dans cette zone en cours d'aménagement une parcelle à un prix raisonnable. L'office départemental de HLM, Habitat25, s'est engagé à co-construire le bâtiment. Pour autant, le parcours du combattant n'est pas fini. Les futurs habitants doivent notamment trouver les modalités statutaires et juridiques pour pouvoir fonctionner sur le modèle démocratique d'une personne, une voix, quel que soit l'apport initial, qui variera selon les possibilités de chacun. Cette formule devrait permettre d'intégrer des personnes âgées isolées et des familles relevant habituellement du logement très social. Le projet prévoit aussi que l'habitat puisse se moduler en fonction de l'évolution des familles. Echanges de services, espaces communs, activités solidaires ouvertes à tous les habitants du quartier... le collectif bouillonne d'idées. ■

En savoir + : [http:// http://habiter-autrement-besancon.org](http://http://habiter-autrement-besancon.org)

Habiter autrement à Besançon

L'association « Habiter autrement à Besançon », est un groupe de citoyens qui veut inventer une nouvelle manière d'habiter en ville. Concernés par la vie de la cité, ses membres veulent créer un habitat coopératif, respectueux de l'environnement et favorisant les échanges sociaux.

Depuis 2007, la réflexion a bien avancé, le petit groupe du départ s'est élargi à une vingtaine de familles. Réunions régulières, visites de coopératives suisses et allemandes pour voir *in vivo* comment cela pourrait fonctionner, rencontres avec d'autres porteurs de projets, contacts avec des bailleurs sociaux et des élus : les membres de l'association ont déjà consacré plus de 3.000 heures de travail à leur «bébé». Les membres les plus actifs sont souvent des couples sans enfants ou des retraités, qui ont du temps pour s'investir, mais l'association veille à élargir le groupe et à le diversifier de manière à avoir une réelle mixité de population.

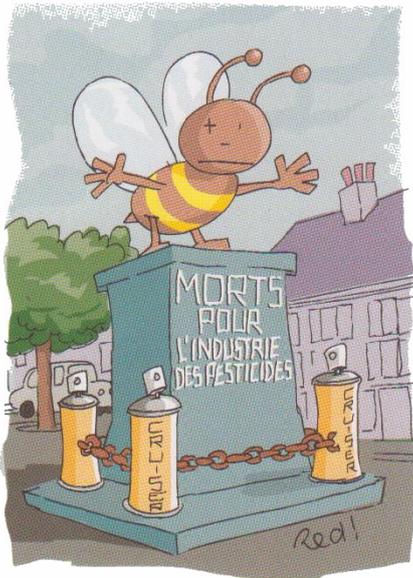
Service civique : un temps pour soi et pour les autres



Vous avez entre 16 et 25 ans ? Le service civique vous donne la possibilité de vous engager pendant quelques mois au profit de la société.

Serre Vivante envisage de demander l'agrément pour accueillir de jeunes volontaires. Le service civique permet aux jeunes de se consacrer à une mission d'intérêt général, sur une période de 6 à 12 mois. Et ce, quel que soit leur niveau d'études. Cette mission volontaire, de 24 heures minimum par semaine, peut être effectuée en France ou à l'international, auprès d'organismes à but non lucratif (associations, fondations, fédérations, ONG...) ou de personnes morales de droit public (État, collectivités locales, établissements publics). Il est possible d'accomplir un service civique dans l'un des domaines suivants : culture et loisirs, éducation pour tous, développement international et action humanitaire, santé, sport, solidarité, mémoire et citoyenneté, environnement, intervention d'urgence. Le jeune volontaire pourra ainsi se voir confier une mission utile, comme par exemple : accompagner des enfants dans des ateliers de lecture, participer à un grand chantier de restauration de sites historiques ou encore mener une action de sensibilisation au respect de la nature. En contrepartie, le volontaire percevra une indemnité mensuelle de 440 euros nets (complétée éventuellement par la prise en charge de frais). Le service civique ouvre également droit à un régime complet de protection sociale (sécurité sociale, retraite). À l'issue de sa mission, chaque volontaire reçoit une attestation qui décrit les activités exercées et les compétences acquises, remplie conjointement par le tuteur et le jeune. Cet engagement citoyen est aussi souvent une première expérience qui peut être valorisée dans un CV.

-> Pour aller plus loin et trouver des offres de missions, rendez-vous sur : www.service-civique.gouv.fr



■ Effondrement des colonies d'abeilles



Le progrès,
30 mai 2010

C'est dans la matinée du 29 mai à la fin de la miellée d'acacia que quatre apiculteurs professionnels possédant des ruches sur le secteur de Dole, ainsi que le technicien de l'association de développement de l'apiculture en Franche comté (ADAF) ont

fait le tour de plusieurs ruchers, pour constater l'étendue des dégâts. La sonnette d'alarme avait été tirée, plus d'un mois auparavant par l'un d'entre eux ayant constaté des troubles du comportement de ses abeilles.

Compte tenu de :

- l'absence de récolte de miel dans 3 des 4 ruchers visités,
- la disproportion entre le couvain et le nombre d'abeilles d'intérieures,
- l'absence d'essaimage dans la majorité des ruches visitées (présence des reines marquées à la couleur de l'année précédente),
- la présence d'abeilles traînantes, accrochés aux brins d'herbes dans deux des ruchers,
- la faiblesse, voire l'absence de butinage pour certaines colonies, alors que les fleurs de robinier embaumaient,
- et surtout à cause de l'absence de symptômes de maladies

leur décision a été de faire constater cette situation à une administration compétente, en l'occurrence la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (*).

C'est ainsi que dans l'après midi un cortège de voiture accompagné de la gendarmerie a refait le trajet du matin. Il s'en est suivi une enquête de la protection des végétaux.

Parallèlement à ces investigations, un certain nombre d'échantillons d'abeilles, pollen, pain d'abeille, couvain, prélevés les semaines précédentes par l'ADAF ont été envoyés dans différents laboratoires pour des analyses y compris pathologiques. L'ADAF participe à un projet pilote dans le cadre d'un partenariat entre l'institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation (ITSAP) et l'Agence française de sécurité sanitaire et alimentaire, devenue depuis peu Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES).

Courant novembre, l'ITSAP et l'ANSES se réuniront pour étudier les résultats des éléments collectés ce printemps et se prononcer sur le cas de Dole. Inutile de préciser que sur le terrain les conclusions de cette enquête sont attendues avec impatience ! ■

(* les DDCSPP regroupent maintenant les services issus de l'ex-direction départementale des services vétérinaires mais aussi de l'ex-direction départementale de la jeunesse et des sports ; ex-direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ; du pôle social de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales ; de la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité des chances

CRUISER...
LE "POISON" D'AVRIL



■ Vents mauvais ?

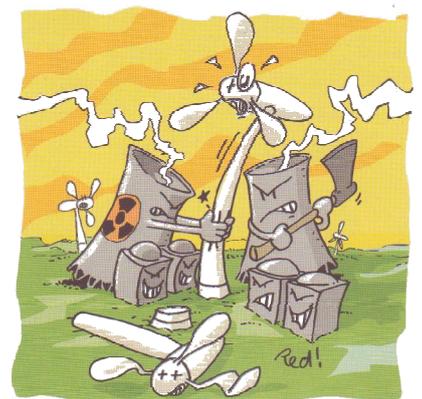
Nul n'ignore l'engagement de Serre Vivante en faveur de la promotion des énergies renouvelables. Sous la pression de puissantes organisations, comme la « Fédération environnement durable » ou encore « Vent de colère », l'éolien fait cependant polémique. Il faut dire que bien souvent, ici comme pour beaucoup de grands projets industriels, la concertation fait cruellement défaut et beaucoup entretiennent l'opacité...

Notre association avait demandé à Philippe Gimbert, vice-président de la communauté de communes Jura Nord en charge de l'économie, d'ouvrir le débat dans notre numéro de printemps en apportant publiquement des éléments d'information sur le projet éolien du canton de Gendrey.

Si aujourd'hui les éoliennes sont installées suivant des études d'impact précises qui prennent en compte la question de l'avi-faune, notamment migratrice, des progrès restent incontestablement à faire pour prendre en considération les riverains. Une installation à moins de 1500 m des habitations peut par exemple occasionner de bien réelles nuisances !

Si nous ne mélangeons pas la chèvre et le chou : entre un nucléaire qu'on ne sait pas démanteler et qui produit des déchets radioactifs dont on ne sait quoi faire, surexploite des ressources d'uranium dans des pays néo-colonisés et menace des millions de personnes d'un Tchernobyl2, et les énergies renouvelables... il nous semble indispensable de donner également la parole à ceux qui, de bonne foi, entendent dénoncer les excès et les manigances d'industriels aux intentions pas toujours avouables. C'est chose faite avec la tribune ouverte ici à l'association pour la Protection des Paysages, de l'Habitat et des Habitants du Canton de Gendrey.

Nous espérons que ce débat se poursuivra et nous sommes prêts à y contribuer, en invitant par exemple un technicien de l'AJENA lors d'une prochaine soirée publique.



■ Canton de Gendrey : et si l'on enterrait les éoliennes ?



Une demande de création d'une zone de développement de l'éolien (ZDE) vient d'être déposée par le Président de la communauté de commune « Jura Nord » auprès du Préfet. Son instruction durera entre 3 et 6 mois...

Illusion de concertation !

Une ZDE ne peut être créée qu'avec l'accord en amont des communes dont le territoire est compris dans le périmètre proposé. Cela signifie qu'un projet éolien est impossible s'il n'est pas soutenu par nos élus. Nos 7 Communes : Gendrey, Ougney, Pagny, Rouffange, Saligney, Taxenne, Vitreux ont voté pour la création d'une ZDE en décembre 2009. Deux réunions d'information des habitants ont été organisées les 3 et 4 Mars 2010.

On ne peut pas parler de concertation puisque la décision de créer une ZDE était déjà prise quand les premières informations ont été données aux habitants. Les conseillers municipaux de bonne foi ont pensé voter pour une étude de faisabilité et non de manière définitive. Depuis début Mai, notre démarche citoyenne de sensibilisation et d'information a permis de recueillir contre ce projet près de 1000 signatures. Force est de constater que vos voix n'ont pas été entendues. Et pourtant Mr GIMBERT, membre de la CCJN, en ces colonnes, affirmait au printemps que la décision d'implanter un parc éolien appartenait aux habitants de notre canton !

Environnement, économie, ou le miroir aux alouettes

Le Pdt de Jura Nord à la réunion du 3 Mars nous a indiqué que l'unique but recherché était la rentrée des taxes dans les caisses de la collectivité. Avec, qui plus est un canton de Gendrey qui est le

vilain petit canard : pas d'entreprises dans notre canton donc pas de rentrées dans les caisses de la CCJN. Un seul moyen pour pallier cette pauvreté de notre canton : l'installation d'éoliennes. Et en filigrane la nécessité de trouver des fonds pour payer les investissements de la zone industrielle de Ranchot. Qu'en est-il des sirènes de la réduction des gaz à effet de serre, des énergies renouvelables : un joli papier d'emballage pour enrober un but profondément mercantile.

Une énergie qui nous coûte cher ?

L'éolien, c'est du détournement de fonds publics à des fins privées. Des sommes colossales sont prélevées sur les factures d'électricité à la ligne CESP dont la hausse prévue pour 2011 est de 40 %, permettant à EDF de payer l'électricité à un tarif préférentiel de 82 € le Mégawattheure (MWh) aux promoteurs (Allemands en l'espèce). Cette même énergie est exportée par la France sur le marché européen à un tarif d'environ 50 € le MWh. Le différentiel est supporté par nous tous. L'éolien obéit à une logique purement spéculative sous couvert d'un habile marketing écologique.

Les promoteurs obtiennent l'accord de nos élus par les sirènes des retombées financières. Pour 10 éoliennes, des « taxes professionnelles » attendues d'environ 130.000 €, des retombées fi-

nancières divisées par 2 depuis que nos élus ont voté pour la ZDE de par la suppression de la taxe professionnelle (on attendait alors 240.000 €). Pour nos maisons une dévaluation certaine de 20 % confirmée par une jurisprudence constante, soit pour 10 maisons vendues par an dans le canton, une perte cumulée de 300.000 € à supposer une valeur unitaire de 150.000 € par maison. Nos maisons qui constituent pour beaucoup d'entre nous l'essentiel de notre patrimoine sont sacrifiées par l'attrait des taxes aux collectivités.

“ Lorsque la collectivité subventionne l'isolation des bâtiments, cela ne lui coûte que 2 € par tonne de CO² économisée et ce sont des artisans locaux qui travaillent... ”

Pour nous, la solution n'est pas dans une multiplication des parcs éoliens mais dans la diminution de notre consommation énergétique, laquelle passe nécessairement par de lourds efforts d'isolation thermique de nos habitations. Lorsque la collectivité subventionne l'isolation des bâtiments, cela ne lui coûte que 2 € par tonne de CO² économisée et ce sont des artisans locaux qui travaillent. Lorsqu'elle subventionne l'éolien, cela lui coûte

230 € par tonne de CO² économisée et ce sont des sociétés en Allemagne, au Danemark, voire en Chine qui travaillent...



■ Marie-Lore TREFFOT,
Pdte de l'Association pour la
Protection des Paysages,
de l'Habitat et des Habitants
du Canton de Gendrey

LGV Rhin Rhône : la branche sud déraile !



Alors que le Secrétaire d'Etat au transport devait initialement valider un tracé au printemps 2010, RFF vient seulement de rendre son dossier d'étude au Préfet de Région Franche-Comté coordonnateur du projet. Désormais, la décision ministérielle pourrait ordonner des études complémentaires. Même le directeur régional Rhône-Alpes de RFF estimait dans la presse en septembre 2010 : « j'ai plutôt l'impression que ça freine ». Comité de pilotage décisif le 23 novembre à Besançon ?

Voie de garage

Le projet de LGV Rhin Rhône branche sud risque d'autant plus de rester très longtemps sur une voie de garage qu'un projet Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL) dont le coût s'élèverait à 12 milliards d'euros vient le concurrencer sur le plan financier. De son côté, la LGV branche sud, annoncée par RFF pour un coût de 3,5 milliards d'euros, prévoit 800 000 voyageurs annuels en plus alors qu'à titre comparatif, la première tranche de la LGV est (Auxonne-Belfort) a coûté 2,3 milliards pour une augmentation

escomptée de 2 millions de voyageurs par an. Mais ce n'est pas le seul handicap de cette LGV branche sud dont le tracé privilégié longeant l'A 39 ne lui permet pas de rouler en grande vitesse soit un gain d'environ 15 minutes sur un parcours Strasbourg-Lyon.

Gare fantôme

Alors que le Président du Conseil Régional de Bourgogne refuse de participer au financement du projet actuel et que le Sénateur Maire de Dijon réclame une remise à plat du projet LGV Branche sud, la Présidente de la Région Franche-Comté continue de défendre publiquement ce projet. Quant au Président du Conseil Général du Jura, il ne demande plus qu'une seule gare pour le département. La gare à proximité de Dole redevenant à coup sûr une gare fantôme au profit de celle située dans la Bresse entre Lons le Saulnier et la Saône et Loire.

Les Alternatives sur les rails

Face au déraillement en cours de ce projet dément qui détruirait 2000 hectares de terres agricoles et de forêts, le collectif Stop LGV Branche sud poursuit son information auprès des élus et de la population. Il demande que des études sérieuses soient menées pour rendre plus performant le réseau ferroviaire existant pour les voyageurs et pour le fret :

ligne du Revermont (Besançon-Lons), ligne de la Bresse (Dijon-Louhans), ligne PLM (Dijon-Macon).

Ces alternatives ne répondent certainement pas aux intérêts immédiats des grands groupes du BTP qui génèrent de plus en plus de profits avec les investissements de l'État et des collectivités territoriales pour des infrastructures nouvelles **mais à l'intérêt des habitants, des contribuables et de l'environnement.**

■ Hervé Prat



En savoir + :

<http://stoplgvbranchesud.blogspot.com>

La branche est

Le premier tronçon Villers-les-Pots (à côté d'Auxonne)-Petit-Croix (au sud de Belfort) s'achève. Mis en service le 11 décembre 2011. Deuxième tranche (Auxonne-Genlis et Belfort-Mulhouse) en cours...

La branche ouest

Prolonge la branche est jusqu'à Montbard pour rejoindre la Paris-Lyon-Marseille après avoir traversé l'agglomération dijonnaise. À l'étude depuis cette année

La branche sud

Prolongerait la branche est depuis Dole pour se raccorder au Contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (CFAL). Si elle se fait...



Protéger et améliorer la biodiversité de proximité



L'agglomération du Grand Dole a planché sur le sujet avec une étude « Trame Verte et Bleue » adossée au schéma de cohérence territoriale en cours d'élaboration. Serre Vivante propose de passer sans plus attendre aux travaux pratiques. Par exemple, tout simplement, en rejoignant le réseau des Refuges LPO...

Forte de 45 000 membres, la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) est aujourd'hui l'une des premières associations de protection de la nature en France. Elle agit au quotidien pour la sauvegarde de la biodiversité, à partir de sa vocation.

Le réseau des Refuges LPO est le premier réseau de jardins écologiques en France. Ce programme existe depuis la création de la LPO : en 1912 et le nombre de refuges n'a

cessé de croître depuis : de 250 refuges en 1924, le réseau compte aujourd'hui plus de 15 000 propriétaires.

Les Refuges LPO permettent à chacun d'entreprendre des actions concrètes de protection de la biodiversité et s'adressent aussi bien aux particuliers qu'aux personnes morales et en particulier aux collectivités. La ville de Besançon, ou bien encore la commune de Biarne avec son projet de nouvelle école par exemple, viennent de faire la dé-

marche. Pourquoi les 40 autres communes du Grand Dole ne suivraient-elles pas l'exemple ?

Dans un parc, un jardin, à votre porte, que ce soit à la ville ou à la campagne, la nature peut se révéler extraordinairement riche et variée. Même le plus petit espace, comme un balcon au cœur de la ville, peut devenir un refuge pour la nature. Malheureusement, de nombreuses espèces autrefois communes sont aujourd'hui en difficulté comme

l'hirondelle de fenêtre, le bleuet ou encore le hanneton. Chacun peut agir pour protéger la nature et enrayer la perte de cette biodiversité par des gestes simples et un peu de bon sens.

Le programme Refuges LPO apporte tous les conseils nécessaires pour protéger la nature de proximité, alors n'hésitez plus, créez vous aussi un Refuge LPO !



Des nichoirs à mésanges pour lutter contre les chenilles

Pour réduire l'utilisation de traitements chimiques dans les forêts et limiter l'impact des chenilles processionnaires, le Conseil Général des Pyrénées Orientales poursuit l'installation de nichoirs à mésanges dans les massifs du département. Une opération d'envergure qui séduit aussi les agriculteurs.



Plus de 5000 nichoirs vont être mis en place dans le département.

La chenille processionnaire est un insecte ravageur qui affaiblit les pinèdes méditerranéennes et les rend plus sensibles aux attaques d'autres parasites. Jusqu'alors, seuls des traitements insecticides par hélicoptère, coûteux et peu sélectifs, permettaient de limiter l'impact des chenilles sur les forêts touchées. Le Conseil Général, en partenariat avec le Groupe Ornithologique du Roussillon, a souhaité mettre en place un programme baptisé Ocells

66 destiné à favoriser le développement des prédateurs naturels des chenilles : les mésanges. Afin de pallier le manque de cavités naturelles, le Conseil Général a lancé un vaste programme départemental d'installation de nichoirs sur plusieurs forêts particulièrement sensibles. Après l'installation de 75 nichoirs sur le massif de Força Réal et de 50 à Caudiès de Fenouillèdes, les pinèdes de Saint Estève et Mauiry devraient suivre. Soit un total de 300 nichoirs installés dans ces fo-

rêts du département. Afin de développer cette prise de conscience, chaque commune recevra des nichoirs, accompagnés d'une plaquette d'information sur le programme « Ocells 66 ». Une quarantaine de nichoirs vont être prochainement installés dans tous les colèges du département, mais aussi sur les sites du Conseil Général tels que Paulilles, la réserve écologique de Villeneuve de la Raho ou la pépinière départementale. Les agriculteurs bio se sont eux aussi lan-

cés dans l'aventure. Plus de 500 nichoirs leur ont ainsi été octroyés. En utilisant les mésanges comme auxiliaires de la viticulture et de l'arboriculture, le nombre d'insectes nuisibles diminue, ce qui contribue à améliorer la biodiversité au sein des exploitations agricoles. Grâce à l'action du Conseil Général, plus de 5000 nichoirs vont être mis en place dans le département afin d'augmenter les densités de mésanges, aussi bien dans les pinèdes que dans les cultures. ■

Un arbre bien spécial !

Mon père, Monsieur Oudet Marcel, appelle cet arbre un « avent », d'autres l'appellent la « trogne », le « têtard » ou « l'osier ». A l'évocation de ces quatre noms, vous voyez apparaître cet arbre, le saule, devant vos yeux !

Mon père en avait un dans la cour de la ferme et il coupait avec un sécateur des branches fines qu'il nouait ensemble par l'une d'entre elles. Il faisait ainsi des bottes et les mettait à tremper dans l'eau pour les conserver. A quoi pouvaient servir ces rameaux fins et souples ? Papa se dirigeait dans ses vignes et attachait les « bandeaux » qu'il faisait courir le long d'un fil horizontal au moment de la taille. Puis à une autre période il « relevait » les sarments qui se dirigeaient dans toutes les directions en les groupant en paquets. Vous l'avez bien compris ; cet osier est un lien naturel qui ne coûte rien contrairement à la ficelle qui nécessiterait en plus l'usage d'un couteau ou d'une paire de ciseaux !

Cet arbre aime l'eau et pousse facilement dans tous les vignobles près d'un ruisseau ou d'une rivière. Ses branches ne se ramifient pas. Pour obtenir un nouvel osier, il suffit d'enfoncer en terre une branche de la taille d'un doigt, en automne de préférence. C'est la meilleure saison pour planter un arbre ou faire prendre des racines : il n'y aura pas besoin d'arroser. Le saule est, sans aucun doute, l'espèce la plus facile à bouturer. On peut aussi opérer au printemps mais l'arbre aura alors besoin d'arrosage pour résister aux chaleurs de l'été. L'osier que mon père utilisait avait la peau jaune dorée (*Salix alba* var. *vitellina*). Il existe cependant de nombreuses autres variétés comme l'osier vert ou osier des vanniers (*Salix viminalis*). L'artisan assemble des rameaux d'osier qu'il pèle ou non, disposant ainsi d'une palette de couleurs : blanc, orangé, brun ou vert ... Les objets de petites tailles sont souvent confectionnés à l'aide d'osier orange, pelé ou non. Par contre, avec l'osier vert non pelé, plus résistant, les vanniers fabriquent les corbeilles les plus volumineuses avec deux anses, destinées aux travaux des champs : ramassage des pommes de terre, des fruits, des légumes en grande quantité. C'est aussi de son écorce que fut extrait la Salicyline au début du XIX^{ème} siècle, devenu ensuite l'acide salicylique à l'origine de l'Aspirine, bien connu de tous !

Maintenant, cet arbre taillé, affichant une grosse trogne au dessus d'un tronc plus fin, vous le reconnaîtrez dans le paysage. Et pourquoi pas à votre tour utiliserez-vous ses branches fines pour lier votre treille et vos cultures avec tuteurs.

■ **Colette Penneçot**



A l'écoute des oiseaux

■ **Valentin Rogerel**



ou les mélodies de l'école buissonnière

Dans le cadre de l'année de la biodiversité et à l'initiative de Pascal Blain, président de l'association Serre Vivante, le samedi 17 avril, une trentaine de personnes se sont retrouvées au centre du village, afin d'assister à une excursion commentée sur l'observation des oiseaux. Ainsi, en ce début de printemps, période de nidification, le groupe s'est laissé guider par trois ornithologues amateurs : Daniel Bernardin, Hervé Prat et Julien Langlade.

En milieu urbanisé : les pirouettes des hirondelles

Au cœur du bourg, on observa la tourterelle turque au roucoulement trisyllabique [dou-dou-do] perchée sur les toits, le bruyant moineau domestique, le rouge-queue noir ... ou encore virevolter les hirondelles de fenêtre et de cheminée.

En milieu de prairie : le charme des chants

Tel Ulysse envoûté par le chant des sirènes, le groupe prit le chemin du Charme (toponyme lié au relief calcaire) où la mélodie du rossignol concurrençait : mésange charbonnière (cavernicole au chant monotone), mésange bleue (chant aigu), serin cini, choucas (cris aigus), chardonneret et corneille. « L'oiseau chante pour marquer son territoire et chaque espèce possède sa signature vocale », précise Daniel Bernardin. Aussi, le milieu agro-pastoral chevignoulot est le terrain de chasse de certains rapaces : milan royal, faucon crécerelle, busard Saint-Martin, buse variable ...

Pelouse sèche du Gros de Bois : un milieu ouvert et l'habitat d'oiseaux rares

Les buissons, haies et bois clairs qui colonisent naturellement la pelouse calcaire (issue des défrichements médiévaux), abritent : verdier (chant rappelant une sonnette électrique), pinson, coucou, fauvette à tête noire, fauvette grisette, bruant jaune, pouillot véloce (scandant [tsip tsap]), pouillot fitis, troglodyte (chant très fort) ...



Daniel Bernardin, élu en charge de la biodiversité au Grand Dole, a présenté le programme européen Natura 2000 au sommet du Mont du Gros de Bois qui culmine à 297 m. Ce site faisant partie du périmètre Natura 2000 du massif de la Serre a été réhabilité grâce au pacage de quelques ânes. C'est le domaine de prédilection d'espèces d'oiseaux d'intérêt européen: pie-grièche écorcheur, engoulevent d'Europe et alouette lulu. Grâce à ses vocalises flûtées et répétitives [lululu], vous pourrez l'observer, armé de jumelles. ■

Le saule têtard, refuge de biodiversité

Le saule s'adapte à n'importe quel sol et on le rencontre partout en Europe. La forme têtard est issue de la coupe de la partie supérieure de l'arbre. La taille en têtard est une technique ancienne, qui se pratique encore, sur le saule mais aussi sur le frêne et le charme, parfois sur le chêne. Ces arbres complètement dégagés de leurs branches possèdent un tronc fin terminé par une boule ressemblant à une tête, à un visage grotesque ou plaisant : une trogne.

Outre son intérêt esthétique, voire économique, l'arbre têtard joue en vieillissant un rôle écologique de premier ordre. Ainsi, les cavités qui se forment avec l'âge de l'arbre assurent abris et lieux de reproduction à toute une faune, notamment certains oiseaux (mésange cavernicole, pigeon colombin, rouge-queue à front blanc, chouette chevêche...), mais aussi de nombreux petits mammifères (lérot, chauve-souris, fouine, belette...) ou encore nombre d'insectes. Préservons les !



Le nourrissage hivernal des oiseaux: attention aux excès

Le nourrissage se justifie réellement lorsqu'il fait froid (température négative durant toute la journée) ou quand le couvert neigeux empêche toute recherche de nourriture (+ de 5 cm de neige). Aussi, pour vous faire plaisir et inciter quelques passereaux à fréquenter votre jardin, préférez le naturel à l'agro-industriel.

Par exemple : vous pouvez remplacer les cupresso cyparis ou leylandi et les lauriers de votre haie par des essences variées produisant un grand nombre de baies prisées par les passereaux : cotoneaster, pyracantha, sorbier, sureau ... Vous pouvez laisser au pied d'un arbre ou d'un buisson des pommes pourries dont les merles et les grives feront un festin. Retournez de temps à autre 1 m² de potager ou aérez votre compost : troglodytes, rouges-gorges et merles viendront y chercher des invertébrés. Laissez quelques morceaux de bois pourrir au sol, et si vous le pouvez, laissez un arbre mort sur pied : pics et sittelles s'inviteront. Oubliez les dizaines de kg de graines de tounesol non garanties sans traces d'OGM, et dont la production intensive pollue nos nappes phréatiques. Veillez à ne pas favoriser des concentrations excessives de fringilidés (tarins, verdiers notamment), car ils sont depuis quelques années victimes d'épidémies de salmonellose induites par ces concentrations artificielles en particulier dans l'Est et le Sud-Est de la France. Oubliez les « jolies » mangeoires qui ressemblent à des chalets suisses et dont la résistance aux intempéries est due à des bains de phénols, vernis et autres produits toxiques. Une vieille caisse en bois transformée et traitée à l'huile de lin fera tout à fait l'affaire ! Vous pouvez aussi fabriquer vous même des boules à suspendre : faites fondre du saindoux acheté au rayon boucherie, incorporez des graines (blé, pavot, millet), versez le tout dans un pot à yaourt et laissez durcir au froid après y avoir plongé une ficelle. Démoulez, attachez, c'est prêt. Et surtout, nourrissez les oiseaux avec modération ! L'agrainage n'est guère naturel ; il est complémentaire d'une action pour rendre le milieu riche et attractif. La faune de votre jardin n'en sera que plus diversifiée, et plus grand le plaisir de l'observation !



Tounesol et ambroisie

Cette plante très allergène, véritable fléau en Rhône-Alpes, est en cours de colonisation du sud de la Franche-Comté. Pour se disperser, l'ambroisie présente une fâcheuse tendance à se glisser dans les champs de tounesol et à faire voyager ses semences via les graines destinées aux mangeoires. Pour lutter contre sa prolifération, il est important de vérifier à l'emplacement de votre mangeoire qu'aucun plant d'ambroisie n'a poussé, le printemps suivant le nourrissage. Le cas échéant, il est impératif de l'éliminer immédiatement en prenant les précautions nécessaires (gants et masque pour éviter le contact...attention à l'allergie). Merci de votre vigilance. Toutes les infos sur la plante, les critères d'identifications et le plan régional de lutte mené par le conservatoire botanique : <http://conservatoire-botanique-fc.org/ambroisie>

Réouverture de la pelouse sèche de Cros de Bois à Chevigny



■ Vincent Dams
Jura nature environnement

Dans le cadre du réseau Natura 2000, le Grand Dole, opérateur du site « Massif de la Serre » a accompagné la commune de Chevigny dans son projet de réouverture de la pelouse sèche de Cros de Bois. Jura Nature Environnement suivra ce chantier durant 3 ans, avec l'appui de Serre Vivante.

Fin juin, une réunion en mairie a permis de faire le point avec les acteurs locaux (élus, habitants, etc.) sur les travaux et les premiers résultats de restauration du site (4.8 hectares de pelouses réouvertes et 7.6 hectares clôturés). Le recueil des réactions de chacun était également au programme pour pouvoir discuter des actions à mettre en place par la suite. Pour cette première année après chantier, les résultats sont encourageants. La reprise des épineux a été relativement faible suite au pâturage de jusqu'à 6 ânes sur le site en fin d'hiver, et plusieurs espèces de plantes et d'oiseaux en voie de raréfaction sur le site ont été (re-)découvertes comme la gesse à graines sphériques, protégée régionalement, l'engoulevent d'Europe, la pie-grièche écorcheur et l'alouette lulu, oiseaux protégés à l'échelle européenne, etc. Reste à élucider le mystère de la disparition du lézard vert occidental qui n'a toujours pas été retrouvé sur place...

La suite des actions consistera à poursuivre l'entretien mécanique du site pour encore deux ans et son suivi écologique (inventaires, etc). L'enjeu principal reste toutefois dans la contractualisation d'un agriculteur pour l'entretien par pâturage du site. L'opération est rémunérée pour 5 ans. Des pistes sont en cours d'étude.



■ Guillaume Petitjean,
animateur LPO Jura

oiseau mythique des pelouses jurassiennes

A la découverte de l'engoulevent

Une soirée proposée vendredi 4 juin dans le cadre de visites de sites Natura 2000

Nous commençons par observer martinets et hirondelles de fenêtre au centre du village. Ces dernières étaient très coopératives quant à leur nom, car elles nichaient bien dans les encoignures des fenêtres, chose finalement peu courante. Nourrissage à tout va, cela va sans dire. Les hirondelles rustiques, de leur côté, profitaient d'un propriétaire bienveillant, qui bien qu'ayant réhabilité sa maison, avait gardé l'accès au garage (ancienne grange) ouvert aux hirondelles. Celui-ci a prévu un dispositif type journal ou couverture pour la protection. Un peu plus loin, la lumière rasante de cette belle journée nous permettra d'observer le tarier pâle, le rouge-queue à front blanc, la pie-grièche écorcheur, et même deux faucons hobereaux, dont l'un avait une mue très marquée. Les rossignols s'en donnaient à cœur joie. Encore un peu de marche nous a conduit à l'écoute de la fauvette babillarde (sur le même buisson qu'il y a deux ans !) et de la fauvette à tête noire. Nous avons été plusieurs fois survolés par d'imposants lucanes cerf-volant, en rase-mottes au dessus de nos oreilles...

Puis, bien tranquillement installées, les 27 présents ont pu profiter du fabuleux concert des engoulevents. Deux mâles chanteurs et une très probable femelle (les deux autres étant en train de chanter...) nous ont offert un beau spectacle. Chant bourdonnant et envoûtant, bien sûr, mais aussi claquements d'ailes, cris flûtés et observations en vol à trois reprises. Au retour, un crapaud nous attendait sur la route et l'effraie nourrissait ses petits à l'église.

L'histoire du château

Cette année, Serre Vivante proposait de découvrir l'histoire du château de Montmirey la Ville et de son parc à l'anglaise. Madame d'Aligny, propriétaire des lieux, a ainsi accueilli environ 130 personnes avec beaucoup de verve et de sympathie.

Ce château fut d'abord une grosse maison comtoise avec un toit en tuiles, construite de 1772 à 1780 par Claude François Xavier Bachelu conseiller à la Cour des Comptes de Dole, petit-fils de Pierre Bachelu, anobli en 1718 par la charge de conseiller auditeur et père du général Bachelu, fait baron d'Empire en 1810. Il fut vendu en 1807 aux Chifflet, une famille de juristes érudits. Le vicomte Marie Bénigne de Chifflet, premier président de la Cour royale de Besançon en 1822, nommé par Charles X pair de France en 1827, mourut en 1835 à Montmirey-la-Ville où il avait constitué une belle collection de statues, d'objets antiques et d'ouvrages rares. Sa fille Marie Joséphine porta le château dans la famille d'Aligny en 1840 par son mariage avec Albert Picot de Moras, baron d'Aligny. Le baron d'Aligny et son beau-frère, le vicomte Ferdinand Chifflet, animateurs des réseaux monarchistes et légitimistes, furent les fondateurs de « l'union Franco-comtoise », journal d'opposition au second empire.

Le baron Henri Picot d'Aligny, fils d'Albert, élu conseiller général de Montmirey en 1872 occupa ce siège jusqu'à sa mort en 1909. Bibliophile très averti, il dota le château de la plus belle des bibliothèques comtoises (fonds du président Bourgon de Besançon)...

C'est le baron Henri Picot d'Aligny qui donna au château son aspect actuel en faisant surélever d'un étage le corps de logis principal qu'il flanquait, sur le même alignement, de deux ailes en pavillon couvertes en ardoises. La première, érigée en 1870, était destinée à loger les tableaux et œuvres de la collection Chifflet. La seconde, construite en 1875, abrite la bibliothèque franco-comtoise. Il fit également parer la façade Est d'un avant-corps central polygonal et saillant, surmonté d'un dôme à campanile pour offrir au château une entrée face au parc.

Dernier remaniement d'importance en 1923, avec la construction d'une tour sur la façade ouest pour installer un escalier de secours.



Madame d'Aligny a également évoqué pour nous l'histoire des anciennes écuries, du pigeonnier, de l'ancienne orangerie et de la tour ronde moyenâgeuse du XII^{ème} siècle, seul élément subsistant du château primitif, propriété des seigneurs de Velleguindry (Haute-Saône).

Journée du Patrimoine de Pays au château de Montmirey la Ville

■ Laurent Champion



Le dimanche 20 juin 2010, se déroulait la 13^{ème} édition de la journée du Patrimoine de Pays, également journée des Moulins depuis 2006. L'association Serre Vivante participait pour la 10^{ème} année à cette manifestation en partenariat avec la maison du Patrimoine d'Orchamps.

Depuis 2000 en effet, Serre Vivante a permis de faire découvrir des sentiers de randonnées, des visites de villages, le massif de la Serre et sa biodiversité. Des approches thématiques comme le travail du bois, de la terre, de la pierre, du fer et du verre, mais aussi du comté, ont également été proposées par l'association au fil des ans.

Serre Vivante renouvelle ses sincères remerciements à Madame et Monsieur d'Aligny pour leur accueil chaleureux et leurs explications détaillées, appréciées par un public venu nombreux. Nous remercions également la région Franche Comté pour son soutien à l'organisation de cette manifestation.

Une promenade dans le parc

Après la crise du phylloxéra de la fin du XIX^{ème}, les vignes ont été arrachées pour laisser place à un parc à l'anglaise conçu en 1875 par l'architecte paysagiste bisontin Michel Brice (à qui l'on doit également l'aménagement du Cours Saint-Mauris à Dole). Ce parc immense (80 hectares), composé de pelouses, de bosquets et d'allées, accueille des cèdres du Liban, des séquoias ou des chênes aux troncs énormes, dont un spécimen de plus de 300 ans. Les 30 hectares ouverts au public proposent au visiteur de découvrir plus d'une centaine d'essences d'arbres. Le ruisseau de la Brisotte y coule et une pièce d'eau en hémicycle l'agrément. La grille d'entrée, acquise en 1870, provient du château de Valay en Haute Saône. Elle est surmontée d'une couronne de feuilles et de fleurs. Cet ouvrage d'art du XVIII^{ème} porte la signature du célèbre ferronnier comtois Nicolas Chappuis.

dimanche
20
juin
2010

Il était une fois
le château de
Montmirey-la-Ville

Rendez-vous à 14 h 30

Serre Vivante vous invite

M. Joseph Picot d'Aligny propose de découvrir l'histoire de sa demeure et les trésors de son parc

Le Mont-Guérin, précieuse richesse à réhabiliter et préserver



■ Odile David-Vié

13 mars 2010. Superbe matinée d'avant printemps. Une trentaine de personnes de tous âges se rassemblent devant la mairie de Montmirey-la-Ville pour la photo souvenir avant de rejoindre le parking du Sentier du Tacot où leur seront distribués gants de protection, sécateurs, scies égoïnes, cisailles.



Puis c'est la joyeuse montée vers le Mont Guérin et ses pelouses sèches. Au cours de cette journée écocitoyenne, coorganisée par l'association Jura Nature Environnement et l'association Serre Vivante il va en effet s'agir de peaufiner le beau travail accompli par Charles Saget, et aussi de mieux comprendre les enjeux du projet de réouverture des pelouses sèches mis en œuvre grâce à la Charte de l'Environnement qui a monté le dossier technique et financier de restauration.

Cette opération ambitieuse, programmée sur trois ans (2009-2011), bénéficie de financements de Réseau Ferré de France (RFF) dans le cadre des mesures supplémentaires à la construction de la branche est de la LGV (financements majoritaires) complétés par les collectivités locales : Conseil général, intercommunalité, commune, et l'administration (DIREN).

Elle est encadrée en assistance à maîtrise d'ouvrage par l'ONF et Jura Nature Environnement, la commune de Montmirey-la-Ville restant la structure maître d'ouvrage.

S'il s'agit de retrouver des espaces de milieux ouverts viables il faut également préserver la richesse



Dominique Malécot

et la diversité de la mosaïque actuelle, elle-même fragile, et sur le Mont-Guérin rares sont les espèces remarquables qui sont clairement inféodées à un milieu strict. Un travail d'orfèvre donc, et sur le long terme. Les explications passionnantes de Vincent Dams et de Delphine Durin de JNE permettront aux volontaires de cette journée de s'en rendre compte. Par exemple toute branche morte n'est pas bonne à couper : celle-ci exposée plein sud n'abritera pas la même population faunistique et floristique si on la coupe que si on la laisse sur l'arbre et l'alouette lulu ne reviendra peut-être pas, ne trouvant pas sa pitance favorite. Oui il faut dégager un peu les buissons mais pas tout ratiboiser pour faire place nette car le muscardin y perdrait peut-être son dortoir. Certains perfectionnistes pourraient penser que les souches font un peu désordre et qu'il est très bénéfique à l'esthétique du site de les débarrasser de là. Qu'ils sachent que la larve du lucane cerf volant, dont nous avons pu admirer deux beaux spécimens avant de les remettre dans leur abri, a besoin des souches de chênes matures pour se nourrir durant 3 à 6 ans et que cette espèce est en très forte régression en Europe occidentale.

**“ toute
branche
morte n'est
pas bonne à
couper ...”**

Les enfants sont bien tentés de passer leur bâton dans cette fente d'une branche de chêne : qu'ils résistent car c'est le nid douillet d'une petite chauve-souris arboricole. Il ne faut pas laisser trop de débris ligneux au sol car cela en modifierait la nature en l'enrichissant. Grands et petits les ramassent pour grossir les andins à l'étonnante chaleur interne. Scilles et orchidées apparaissent. Le nouveau milieu leur convient donc.

Après une matinée déjà bien active tous redescendent vers le village pour reprendre des forces grâce au savoureux repas biologique préparé par La Bonne Idée de Montmirey-le-Château. Différentes salades composées, un plat de viande et légumes parfumé, un beau plateau de fromages et des pommes du jardin circuleront au rythme des conversations animées entre les protagonistes, tous enthousiastes et dont certains comme Dominique Malécot, conservateur de la réserve de Mancy, ou Daniel Bernardin et Pascal Blain que l'on ne présente plus, ont tant de connaissances à nous transmettre. Puis la plupart des participants retourneront au travail pour installer des nichoirs et soigner les lisières pour augmenter ainsi l'attrait du site pour les espèces rares comme la huppe fasciée, la pie-grièche écorcheur ou la tourterelle des bois.

Cette première étape de réhabilitation en exigera d'autres plus longues et fastidieuses. La viabilité des pelouses sèches passe nécessairement par la poursuite de la réouverture sur les territoires qui s'étendent plus en contrebas. De même il ne faut pas occulter les richesses que représente le vieillissement des forêts thermophiles présentes. Chacun en se séparant était plus que jamais conscient de l'importance historique et naturelle indéniable du Mont-Guérin et du grand intérêt de maintenir le fragile équilibre de ce site, seule garantie du maintien d'une biodiversité exceptionnelle en raréfaction dans maints lieux de la plaine jurassienne, et heureux d'apporter sa modeste pierre à un bel édifice vivant.

Quelques nouvelles récentes : Monsieur Charles SAGET est venu entretenir mi-septembre les zones réouvertes l'hiver dernier. Pour les futures zones à dégager un abattage des arbres désignés est prévu prochainement par l'ONF, assistant à maîtrise d'ouvrage au même titre que Jura Nature Environnement. Le débardage de ces arbres se fera avec des chevaux comtois et devrait donner lieu à de sympathiques journées de découverte, dont une plus spécifiquement destinée aux enfants de nos écoles, probablement dans le courant du mois de décembre. Cette ancienne technique est bienvenue sur les sites protégés et peu accessibles aux engins à moteur. Une réflexion quant à l'adjonction à ce projet de revalorisation d'un écosystème précieux d'une parcelle de 13 hectares en contrebas des terrains de Montmirey-la-Ville, appartenant actuellement au Conseil Général, peut s'avérer pertinente.

■ ENVIRONNEMENT

■ **Sampans, "la carrière 15 ans de galère !"**



C'est avec stupeur et étonnement que beaucoup de Sampenois ont découvert au mois de juin dernier, le projet de réouverture de la carrière ...

D'une durée de 15 ans, ce projet, qui avait pourtant eu l'aval de la municipalité, a entraîné une forte mobilisation parmi les habitants de Sampans. De cette contestation est né le collectif « la carrière 15 ans de galère », qui a organisé la résistance ! Les inquiétudes concernant l'exploitation éventuelle de cette carrière de Sampans étaient en effet nombreuses : la proximité des limites d'exploitation avec les premières habitations situées à moins de 150 mètres, le bruit, la poussière, la dépréciation immobilière, les impacts environnementaux sur la biodiversité du site et le système hydrologique, et la sécurité routière avec toujours plus de camions traversant le village.

L'enquête publique, terminée le 3 juillet, a permis aux habitants de Sampans de montrer de façon

le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable !

massive leur désaccord quant au projet, que ce soit en signant la pétition (236 signatures sur 300 foyers), en participant à la réunion organisée

par le commissaire enquêteur, ou en déposant leurs remarques sur le registre en mairie.

Et cette mobilisation a payé, puisque après l'avis réservé de l'autorité environnementale, le commissaire enquêteur a quant à lui émis un avis défavorable pour ce projet, tout comme les conseils municipaux de Champvans, de Monnières, et ... de Sampans, qui, devant la mobilisation générale du village, a finalement préféré se ranger du côté du collectif.

La décision finale est toujours entre les mains de l'autorité préfectorale qui devrait prendre sa décision en fin d'année. Mais, déjà quelques bruits entendus dans les couloirs de certaines institutions locales laisseraient à penser que le projet ne verrait pas le jour. Mais les habitants de Sampans préfèrent attendre la décision officielle avant de crier victoire !

■ Franck Tournier

■ **Le cannabis est une réalité**

Cette brochure réalisée par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé s'adresse aux adolescents. S'ils n'ont jamais fumé de cannabis, elle leur donnera toutes les raisons pour ne pas

commencer. S'ils sont consommateurs, elle leur expliquera les risques encourus; elle leur donnera aussi la possibilité d'évaluer leur consommation et toutes les adresses et numéros utiles pour être informé et éventuellement aidé.

www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/pdf/805.pdf

Bulletin de Serre Vivante n°34

■ **La chauve-souris : atout de l'environnement et de l'agriculture**



Une fois n'est pas coutume, de récentes recherches ont démontré que la politique de préservation des chauves-souris européennes a porté ses fruits.

En effet, selon l'ONU, parmi les 26 espèces de chauves-souris vivant en Europe occidentale et centrale, la population d'au moins 14 espèces s'est soit stabilisée, soit augmentée. Nuançant ce succès, le Secrétaire exécutif d'EUROBATs (accord mis en place sur la préservation des populations de chauves-souris européennes), Andreas Streit, a toutefois fait remarquer que les tendances démographiques restaient alarmantes face aux nombreuses menaces pesant sur les chauves-souris, « qui ont en commun d'être d'origine humaine ». Les principales sont la disparition de leur habitat due à la déforestation ou à l'urbanisation, ainsi que la chasse et la destruction, alimentée par les mauvais préjugés associés à l'espèce.

S'ils demandent à être prolongés, les efforts destinés à protéger les chauves-souris sont loin d'être vains. Contrairement à l'image de nuisible qui lui est accolée, la chauve-souris est un maillon essentiel de l'environnement. Ainsi, elle contrôle les populations d'insectes dans les régions agricoles, et participe à l'entretien des forêts et à la pollinisation du pollen et des graines au sein de larges périmètres. Elle apporte donc un gain tant environnemental qu'économique, comme l'illustre le système adopté par des plantations de café organique au Mexique. Ayant interdit l'usage des pesticides, celles-ci accueillent en effet près de 200 espèces de chauves-souris, friandes des insectes présents sur les plants de café. Une solution qui profite à tous.

■ **les «refuseurs» de vaccination avaient raison !**

La Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) est une maladie virale, transmise par un moucheron piqueur de la famille des culicoides, qui touche les bovins et les ovins parmi les animaux domestiques.



La maladie est apparue en France en 2006. La vaccination est obligatoire depuis 2008, cette maladie étant classée maladie réputée contagieuse.

De nombreux éleveurs –environ 200 dans le Jura– ont refusé de vacciner leurs bêtes et ont constitué, comme dans d'autres départements français, un

collectif « FCO pour la liberté vaccinale ». 21 éleveurs ont comparu devant le juge de proximité de Dole le 1er juillet dernier. Soutenus par quelque 150 sympathisants, par la Confédération paysanne, le Syndicat des éleveurs et le Syndicat des Agrobiologistes du Jura, les éleveurs ont pu exposer les motifs de leur refus, dont on citera les plus importants :

- la FCO n'est pas une maladie contagieuse mais vectorielle ; elle ne peut être transmise que par le biais d'un moucheron ;

- elle ne se transmet pas à l'homme ;

- ce n'est pas, dans la majorité des cas, une maladie grave. Il s'agit d'une maladie qui induit une bonne immunité naturelle, de longue durée. Et chaque éleveur est à même d'apprécier le moyen de lutte le plus approprié.

- La vaccination n'est pas suffisante pour éradiquer la maladie ; elle n'agit que sur une courte durée ; les excipients employés (mercure, aluminium) peuvent entraîner des effets secondaires néfastes... De plus, la vaccination entièrement gratuite en 2010, a représenté un coût élevé pour un bénéfice douteux. Le gouvernement a d'ailleurs le gouvernement a annoncé fin juillet 2010 la levée de l'obligation vaccinale pour 2011 !

Le délibéré rendu jeudi 2 septembre 2010 a certes estimé que les agriculteurs jurassiens étaient en faute mais le juge a décidé de les dispenser de peine. Le juge de proximité de Dole aura reconnu la pertinence de leurs arguments.

■ Bénédicte Rivet

■ **L'Ambroisie, plante invasive responsable d'allergies sévères, arrive en Franche-Comté !**



L'Ambroisie à feuilles d'Armoise est une plante sauvage originaire d'Amérique du Nord. Elle a été observée pour la première fois en France en 1865 dans la vallée de la Loire.

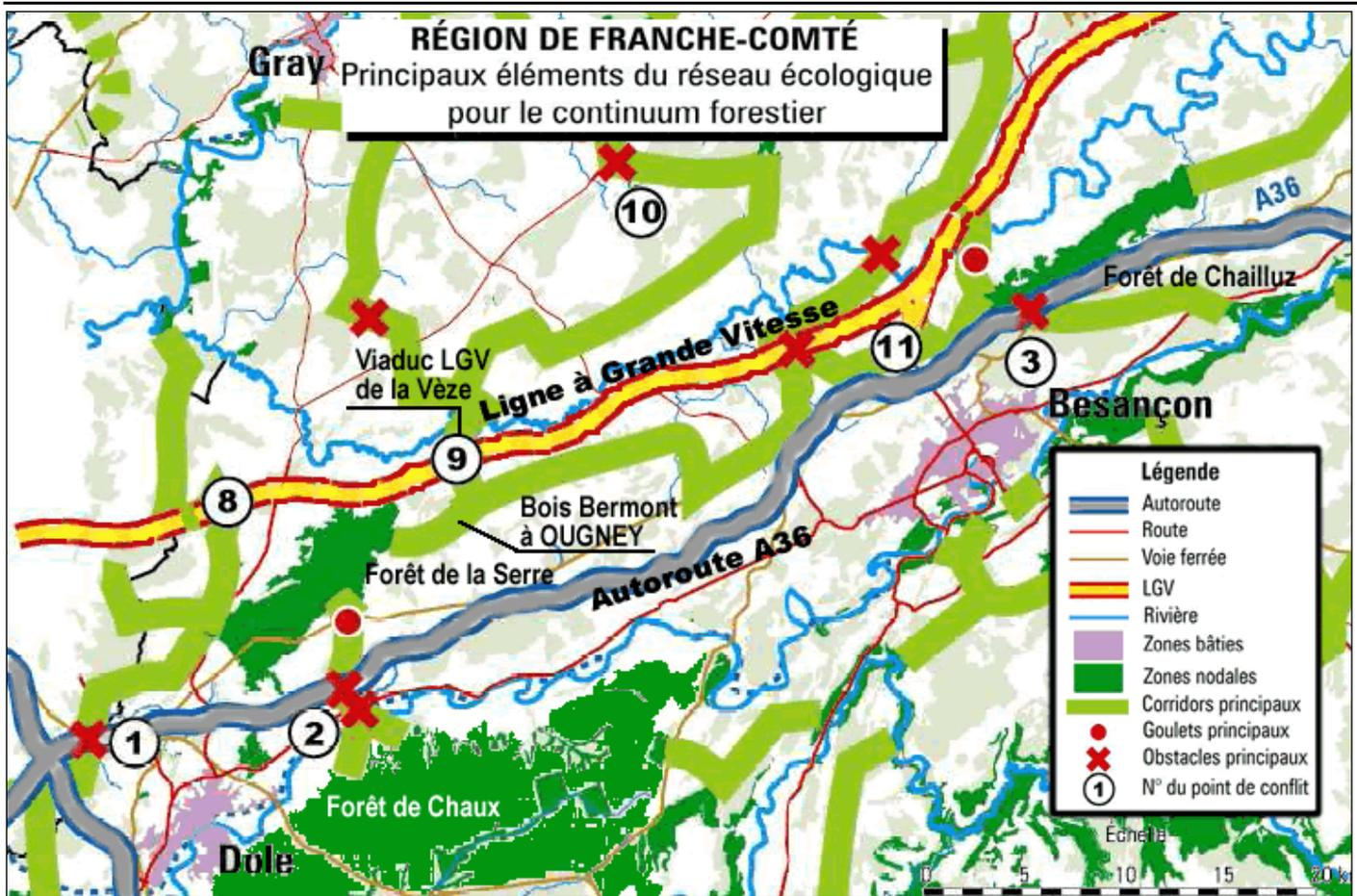
Se développant sur les terres meubles et dénudées, cette espèce a ensuite été abondamment disséminée lors des grands travaux d'aménagement du territoire d'après-guerre. Cette propagation s'est accompagnée dans certaines régions de réels problèmes de santé publique et d'environnement.

Vers une explosion de l'Ambroisie en Franche-Comté ? Connue de manière très ponctuelle en région depuis des décennies, cette espèce semble connaître ces dernières années un accroissement rapide du nombre et de l'importance de ses populations, principalement dans le département du Jura.

Mais il est encore temps de la maîtriser ! Cependant, ce niveau d'invasion paraît encore maîtrisable, à la différence de ce qui se passe dans d'autres départements comme le Rhône, où l'Ambroisie constitue un véritable fléau, extrêmement coûteux en matière de dépenses de santé publique et de lutte contre cette espèce.

■ **Anciens de Moissesey ...**

Peut-on sauver ces "vieux de 150 ans" qui ne demandent que de vivre 150 de plus ? A l'occasion d'une opération d'élagage, bien nécessaire, plusieurs sont tombés à terre, victimes de la "maladie de la coupe des platanes". *De profundis...*



Nouveau projet de carrière au « Bois Bermont » : quels avantages, quels inconvénients ?

■ Edmond Courbaud

Il y a déjà quelques mois, le bulletin municipal d'Ougney rendait compte du vote du 30 avril (6 voix pour) concédant à la SACER l'exploitation d'une carrière sur terrain communal au lieu-dit « Bois Bermont ». Même si la municipalité en discute le principe depuis de longs mois, l'opportunité de cette ouverture n'a pas fait l'objet de beaucoup de débats à l'extérieur ...

Aujourd'hui, suite à l'appel à projet municipal, l'instruction du dossier est en cours. Elle devrait préciser les conditions de l'éventuelle exploitation. N'y a-t-il pas cependant matière à s'interroger ? D'abord sur la question de savoir si les habitants d'Ougney sont seuls concernés. Ensuite sur l'importance et la nature des enjeux qui ne concernent pas simplement les finances communales. Voici donc quelques éléments de réflexion.

Site protégé des mines d'Ougney

Ce site abrite l'une des populations de chauve-souris les plus importantes et les plus diversifiées de toute la Franche-Comté. S'est-on interrogé sur l'impact des tirs de mine qui pourraient déstabiliser le site, fragiliser les galeries, et compromettre l'existence des chiroptères en hibernation ?

Corridor écologique identifié de la Trame Verte de Franche-Comté

La Trame Verte propose de respecter les corridors de circulation permettant de faire communiquer entre eux les sites naturels d'intérêt, tels le Massif de la Serre et la Forêt de Chailluz. La DIREN de Franche-Comté a cartographié ces corridors principaux pour l'ensemble de la Région (carte). L'un

de ces corridors passe par la chaîne continue des bois des avant-monts du Jura, depuis Thervey, jusqu'à Burgille. Celui-ci est d'autant plus important qu'il est étroitement cerné par les barrières quasi infranchissables de la LGV et de l'A36. Le Bois de Bermont se trouve à un endroit où ce couvert forestier est de largeur réduite. S'est-on demandé si le projet n'interromprait pas la continuité de cette chaîne forestière, compromettant ainsi les échanges génétiques et la survie à moyen terme des populations animales de la Forêt de la Serre ?

Circulation des tombereaux

Les habitants des villages de Thervey, Ougney, Vitreux, Pagny, Jallerange se souviennent de ce qu'ils ont vécu pendant 18 mois à cause des transports de granulats destinés à la réalisation de la LGV. Pour le projet de carrière de Burgille, la Commission Départementale des Carrières du Doubs a si bien pris en compte ce genre de nuisances qu'elle a exigé la réalisation d'une piste d'évitement du village destinée à l'évacuation des granulats. Dans le cas du projet d'Ougney, les villages précités n'auraient-ils pas à subir les nuisances des camions de granulats pendant des dizaines d'années, tout comme Saligny, Sermange, Serre-les-Moulières, Vriange, Amange ?

Politique d'extraction de granulats

Les cantons de Gendrey et de Montmirey ont déjà fourni en abondance des matériaux pour la réalisation de la LGV, ainsi que pour la consommation courante des chantiers de la région: Moissy, Thervey, Vitreux, Taxenne, Gendrey, sans compter Lantenne. Certains de ces sites restent en exploitation et font parfois l'objet de demandes d'extension. Or les besoins actuels du secteur n'ont plus rien à voir avec ceux des années 2006 à 2009. Y a-t-il nécessité d'ouvrir encore une nouvelle carrière chez nous, dans le contexte économique actuel et alors que les pouvoirs publics n'encouragent pas réellement le réemploi des matériaux issus des démolitions ? Devons-nous subir les conséquences de tout ce gaspillage ? Notre département n'exporte-t-il pas déjà des matériaux vers les départements limitrophes, voire même à l'étranger ? Notre secteur ne peut-il trouver l'argent nécessaire à son développement sans recourir, comme le font les pays pauvres, à l'épuisement irréfléchi de ses ressources naturelles ?

Les enjeux liés à ces questions dépassent les limites d'Ougney. Ce projet doit faire l'objet d'un large débat public dans tous les villages concernés afin que soient soigneusement mûries les décisions !

Vous vous sentez concernés ? Contactez-nous !

La préfecture a demandé au carrier en juin de redimensionner son projet de nouvelles carrières dans la Serre, réduisant de moitié l'emprise et la durée d'exploitation. Il semble qu'il ne soit toujours pas parvenu à déposer un dossier complet ! A quand l'enquête publique ? Il est vrai que la démonstration de l'intérêt général d'un tel projet, en plein cœur d'un site naturel exceptionnel du réseau européen Natura 2000 reste une gageure très délicate. Alors que l'autorisation est arrivée à terme depuis bientôt un an, la réhabilitation aurait du être achevée fin juillet. La crédibilité de l'industriel, déjà rappelé à l'ordre de nombreuses fois pour manquement à la réglementation sur la sécurité et sur l'environnement, est à nouveau entamée. Les élus de Montmirey le Château, principaux concernés par le projet, font en tout cas aujourd'hui preuve d'une certaine prudence. C'est un vote de défiance sur ce dossier qui a conduit M. André Chastel, maire très récemment élu, à démissionner de sa charge. Après des années d'opacité, voire de désinformation, chacun voudrait bien obtenir enfin des éléments objectifs sur l'intérêt de ce projet controversé. Car si personne ne reste insensible au sort des ouvriers de la carrière, pour lesquels un plan de reclassement reste encore à construire, le chantage à l'emploi ne saurait couvrir la fuite en avant et cautionner un mauvais projet. Serre Vivante se félicite de voir un débat sur le développement local se rouvrir et espère qu'après la fin des carrières, les élus sauront se tourner vers d'autres activités, plus respectueuses de l'environnement et de la santé des habitants, en un mot plus durables. ■ Pascal Blain

AGENDA : LES RENDEZ-VOUS LOCAUX DE COLETTE PENNEÇOT . . .

Semaine de Solidarité Internationale à Dole

Education et Développement, du 17 au 20 novembre

- ▶ **MERCREDI 17** cinéma **Le Studio MJC** (entrée payante) 20h Film "La Chine est encore loin", "Un an de la vie d'une école en Algérie" suivi d'un **débat** avec **Gilles Manceron** (historien)
- ▶ **VENDREDI 19** à la **Commanderie** 14h Ateliers pour les CE2 et CM1, CM2 - 20h **Inauguration officielle** - 20h30 **Le grand Concert de l'Afrique en rythme**. **Manuel Wandji** et **Henri Dikongué** accompagnés de leurs musiciens et danseurs (Plein tarif: 10€ Réduit: 5€ Billetterie: 03 63 36 7000)
- ▶ **SAMEDI 20** à la **Commanderie** (entrée libre) 10h30 **marché artisanal et stands des associations** - 11h Conférence " **Education et Développement: un témoin en Palestine** " de **JP Lepri** (dir. revue "Silence") 14h30 Théâtre " **Sage comme un orage** " (dès 7 ans) **Contes, kora et chant pour enfants turbulents** par **Delphine Noly** 15h45 **Défilé de mode en musique** (Afrique et Asie) 16h30 Table ronde " **L'éducation au service du développement** " avec **Pascal Mbaye** (inspecteur de l'éducation/Sénégal), **José Mambwini** (universitaire/Congo), **Samia Coupat** (Calao), **Mairie Aubinais** (ATD quart monde) 18h **Clôture** avec **LAUTARO musiciens d'Amérique latine**

université Ouverte

UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

TRADITIONS ET VIE QUOTIDIENNE Salle Edgar Faure - Hôtel de Ville - 18-20 heures

- **La Vie au village** : L'espace villageois et son aménagement...; les institutions villageoises : la paroisse, les confréries...; la communauté villageoise et son fonctionnement (échevins, puis municipalité); la solidarité : entraide, fructière vaine pâture. Fermeture ou ouverture ? / **Mercredi 1er Décembre**
- **La Vie familiale autrefois**: courtaillies, accordailles, fiançailles, épousailles; La vie en gros ménages; enfants et parents; les jeunes; conscripts; familles désunies; l'idéal de la famille chrétienne **Mercredi 8 Décembre**.
- **Une Culture orale dominante** : comment vaincre l'insécurité permanente du monde rural ? Les secours de la religion; rituels anciens; barreaux et autre rebouteux; contes et légendes...; proverbes et dictons; les parlés comtois... / **Mercredi 15 Décembre**.

Michel VERNUS, PROFESSEUR HONORAIRE, UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ



La Maison du Patrimoine d'Orchamps organise samedi 13 novembre à 20h30 une **veillée, salle des Fêtes d'Orchamps, autour de la Crèche comtoise**

MPO 2 rue de l'Église 39700 Orchamps tel : 03 84 81 07 82

vendredi 26 novembre à l'auberge de La Vieille Loye, 20h30.

Soirée "officielle" de présentation et de dédicace de l'ouvrage de Stéphane Haslé

L'auteur de ces neuf nouveaux textes, grâce à la complicité qui s'est nouée au fil des saisons avec le public du café-philos de La Vieille Loye, goûte le plaisir de risquer une pensée à la fois sage et aventureuse à chacune de ces soirées. Il est question d'humanité, de héros, de tolérance et de quelques autres cheminement. Que le lecteur y pénètre comme à l'auberge de La Clairière de Chaux, sans préjugés ni prévention, disponible. Contact : 06-30-47-11-15

FOYER RURAL D'AUTHUME

- **Salon Vin et Chocolat 2ème édition** les 13 et 14 Novembre
- **Sortie bowling à Besançon** Samedi 20 novembre 2010
- **Fête des lumières à Lyon** Samedi 11 décembre 2010

09 51 44 70 94: Estelle Husmann, Présidente

2^e SALON

Vin & Chocolat

Entre grains et cabosses exaltez vos papilles

Samedi 13 novembre de 13h à 19h
Dimanche 14 novembre de 10h à 19h

Participez au GRAND CASTING Et devenez

LE MÉNAGE PRESQUE PARFAIT du JURA

CANDIDATEZ AVANT LE 3 DÉCEMBRE SUR

www.menagepresqueparfait39.fr

250 EUROS À GAGNER!

L'eau : gestion publique ou gestion déléguée ? quels intérêts pour les usagers ?

mercredi 24 novembre 2010 à 20h

salle du premier étage de la commanderie à Dole

forum organisé par le front de gauche et les élus communistes et républicains du jura avec le soutien des Verts-Europe écologie, le parti socialiste de dole, le NPA, Attac 39, ...

La Clairière

Café-philos - La Vieille Loye Volume 2

- **Dimanche 21 novembre** : Sentier du Doubs à partir de Fraisans, environ 8,5 km. Dpt. 13h Pl. Grévy avec Christiane E. : 03 84 82 58 81.
- **Dimanche 28 novembre** : visite guidée de Beaune. (13 €).Inscriptions avant le 30 octobre. Dpt. 8h30 Pl. Grévy avec Annie et Bertrand : 03 84 82 12 64.
- **Dimanche 19 décembre** : balade sur le chemin de halage, château de Partey, Bellevoye. Dpt. 13h Pl. Barberousse, avec Françoise V. : 03 84 82 07 04.
- **Dimanche 9 janvier** : balade doloise. Dpt. 13h30 Pl. Grévy avec Christiane D. : 03 84 72 30 46, puis galette des rois vers 15h30 au local.
- **Dimanche 23 janvier** : petite escapade au-dessus de Poligny + la vieille ville. Dpt. 10h Pl. Grévy avec Jeanne: 03 84 71 00 33.
- **Dimanche 30 janvier** : découverte des pelouses sèches à Chevigny avec Vincent Dams de Jura Nature Environnement. Dpt. 13h Pl. Grévy avec Christiane E. : 03 84 82 58 81.

Médiathèque Jura Nord

Renseignements : 03.84.81.08.88.

Projection du film « Les ondes mécaniques » Mercredi 24 novembre à la médiathèque de Dampierre à 20h30, dans le cadre du Mois du film documentaire et de la manifestation « Coup de projecteur sur Dampierre » organisée par la compagnie La Carotte, la médiathèque et l'association ABC. Ce film de Pascaline Mussot sur les musiciens de rues et notamment les joueurs d'orgue de barbarie sera suivie d'une présentation et démonstration d'orgues de barbaries par Catherine et André Humbert. Gratuit, sans réservation.

Atelier conte : Un mercredi par mois, un atelier conte avec Maggie Paille, est proposé aux enfants à partir de 4 ans, avec deux séances : l'une à la Médiathèque de Dampierre là 10h et l'autre à la Médiathèque de Gendrey à 16h. Dates prévues : **mercredi 1er décembre, 5 janvier et 2 février**. Atelier gratuit, inscriptions dans les médiathèques, 03.84.81.08.88 ou mediatheques@jura-nord.com

Portage à domicile : Réalisé avec le précieux concours de l'association ABC, ce service est réservé aux habitants NE POUVANT PAS SE DEPLACER (âge, handicap, absence de permis ou de véhicules de transport). Il permet de pouvoir emprunter des documents une fois par mois par portage (inscription individuelle : 10 €).

Compagnie de Théâtre

03 84 81 36 77

La Carotte.

MERCREDI 17 NOVEMBRE : CONTES MANDARINES
Spectacle tout public à partir de 4 ans 15H - Médiathèque, Dole

- **DIMANCHE 28 NOVEMBRE : CABARET TEMPÊTE**
Inspiré de l'oeuvre de Shakespeare 16H - gratuit - Cour de l'Eglise à Omans (25)
- **SAMEDI 11 DÉCEMBRE : STOP ! Ou le spectacle qui tue sa Mère-Grand !**
Spectacle tout public à partir de 7 ans - 17H- 5€-3€ - Salle des Fêtes de Dampierre

POUR QUE VIVE SERRE VIVANTE... JE SOUTIENS !

Pour contrer l'implantation d'un enclos de chasse sur le Massif de la Serre, **SERRE VIVANTE** a été créée en décembre 1992. Elle a pour objectifs :

- d'œuvrer pour le maintien de l'intégrité du Massif de la Serre.
- de mettre en place une centrale d'information et d'animation sur la Serre.
- d'élaborer un document de développement et de protection du massif.
- de faire progresser la législation sur les enclos et parcs de chasse et sur l'environnement en général

☞ découpez (ou recopiez) et renvoyez à: **SERRE VIVANTE. 39290 MENOTEY**

- J'adhère à l'association Serre Vivante et verse une cotisation de 10 € pour l'année 2011**
- Je fais un don de ___ € (66% déductibles de mes impôts !)**

Nom

Prénom

Adresse

☎..... Adresse électronique@